



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 18 décembre 2013, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 novembre 2013 (reçu par mail)**
- 3. Budget 2014 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2014
- 4. Informations de la Municipalité**
- 5. Divers**

**Raymonde Pont Thuillard
Présidente du Conseil général**

Raymonde PONT THUILLARD

Mesdames et Messieurs les CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous salue et vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour cette quatrième et dernière assemblée plénière de l'année 2013. Je salue et remercie le public présent ce soir ; pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également de faire silence durant les débats. Je demande aussi à tout le monde de bien vouloir mettre les portables sous silence, merci. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués pour cette assemblée plénière et avez reçu l'ordre du jour dans les délais prescrits par nos règlements. D'entente avec le CM, le bureau du CG vous propose l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 novembre 2013**

3. Budget 2014 de la Commune de Sierre

- a. Rapport de la commission de gestion
- b. Entrée en matière
- c. Lecture du budget – discussion de détail
- d. Discussion générale
- e. Votation finale du budget 2014

4. Informations de la Municipalité

5. Divers

Y a-t-il éventuellement des intervenants concernant l'ordre du jour présenté ? M. MATTER.

Roger MATTER

Vous m'entendez ? (*Problème de micro*). Faut-il que je recommence depuis le début ? Oui, d'accord, alors bien. Je disais donc que le groupe libéral-radical souhaite apporter une légère modification de l'ordre du jour. Nous souhaitons en effet que les discussions relatives au coefficient d'impôt soient traitées avant que ne soit traité un quelconque amendement dans le cadre de la discussion de détail, car en effet le budget communal est un peu comme le budget du ménage privé, on ne peut dépenser qu'en fonction des moyens à disposition et en toute connaissance de cause. Or, il nous est demandé de nous prononcer d'abord sur les dépenses du ménage communal, rubrique par rubrique, avant de nous déterminer sur la pertinence de l'augmentation du coefficient d'impôt. C'est un peu mettre la charrue avant les bœufs. Nous proposons donc de modifier le point 3c de l'ordre du jour comme suit : donc on aurait le point 3, budget 2014 de la Commune de Sierre, à la lettre c, lecture du budget, sous point c1, discussion relative aux comptes 90.309, c2 discussion de détail. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Y a-t-il d'autres intervenants ? Alors nous allons procéder au vote, tel que proposé par M. MATTER. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent ces modifications au point 3 de l'ordre du jour lèvent la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Alors, il y a un problème, il y a plus d'électeurs que de participants. Alors on va recommencer. Alors les CG qui acceptent les modifications au point 3 de l'ordre du jour lèvent la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. **La proposition de M. MATTER a été acceptée par 44 oui, 7 non et 4 abstentions.**

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Raymonde PONT THUILLARD

Point 1 de l'ordre du jour, appel des CG. Je demande à Mme Marie-José DE PREUX, notre secrétaire, de procéder à l'appel des CG.

Marie-José DE PREUX procède à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Marie-José.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2013 (REÇU PAR E-MAIL)

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 novembre 2013. Ce protocole vous a été transmis dans les délais, j'invite les membres du CG qui auraient des remarques à s'exprimer. Comme il n'y a pas de remarques concernant le PV du 20 novembre 2013, je le considère comme approuvé. Je remercie notre secrétaire Mme Marie-José DE PREUX, ainsi que Mme Elisabeth MARCHETTI de la chancellerie qui s'occupe avec beaucoup de conscience de la transcription du PV. J'annonce que nous sommes actuellement 57 CG présents ce soir.

3. BUDGET 2014 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons désormais passer au point 3 de l'ordre du jour, budget 2014 de la Commune de Sierre. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.— peuvent faire l'objet d'amendements. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget dans la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou plusieurs rubriques pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.—, selon le document « budget 2014 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées » qui précise quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements, document qui vous a été remis avec le budget 2014. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement, soit : nous voterons la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité et ensuite vos propositions individuelles selon les montants par ordre décroissant, soit en commençant par le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes. Si aucun amendement n'obtient la majorité absolue, c'est le montant proposé par la Municipalité qui sera accepté, sous réserve du vote final du budget.

a. Rapport de la commission de gestion

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons donc passer au point 3a, rapport de la commission de gestion. Selon l'article 21 de notre règlement, nous ne lirons que les conclusions de ce rapport. Je passe tout de suite la parole à M. Laurent DUCRY pour nous en faire lecture.

Laurent DUCRY

Merci. Madame, Monsieur le Président, chers membres du CM, chers-ères collègues membres du CG. La Cogest a analysé le budget 2014 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service et par MM. François GENOUD et Jérôme CRETOL. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

Analyses et décisions

La Ville de Sierre se trouve dans une situation de déséquilibre budgétaire, avec un excédent de charges de CHF 3'825'810 au budget 2014. La Cogest partage le souci de la Municipalité de retrouver des comptes équilibrés. Cela doit, à notre avis, passer tout d'abord par une baisse des charges de fonctionnement. Une première série de mesures a été prise, ce que nous saluons. Nous jugeons toutefois que cela n'est pas suffisant. Plusieurs pistes permettant des économies dans les frais de fonctionnement n'ont pas encore été explorées. La commission demande à l'exécutif de mener une réflexion de fond afin d'opérer des économies structurelles. Sauf afflux de contribuables ou remontée spectaculaire des revenus électriques, ce qui est peu probable à court terme, il sera également nécessaire d'opérer des choix au niveau des prestations fournies par la Commune. Cela ne sera pas facile, nous en sommes conscients. Tant que cette réflexion de fond sur les économies potentielles n'aura pas abouti, nous estimons qu'il est prématuré d'augmenter le coefficient d'impôt. Cela d'autant que de nouvelles recettes sont déjà au programme de 2014 avec l'introduction d'un droit de mutation communal sur les transactions immobilières. De manière globale, l'effort afin de retrouver un équilibre budgétaire devrait se faire de manière équilibrée entre les diminutions de charges et les augmentations d'impôts et de taxes. Or le budget proposé par la Municipalité prévoit des diminutions de charges du même ordre de grandeur que les revenus escomptés de la taxe sur les droits de mutations. La Municipalité relèvera peut-être que les allègements fiscaux consentis par le Grand Conseil valaisan induiront des pertes pour le ménage communal d'un montant identique. Dans la mesure où ces allègements ont été voulus par le législateur, la modification du coefficient d'impôt communal de 1.20 à 1.25 doit être vue comme une augmentation d'impôt pour le contribuable. Dans le même temps, les habitants d'autres communes profiteront bel et bien d'un allègement fiscal. Concernant les investissements au budget 2014, ceux-ci se situent à un niveau élevé. Cela est nécessaire afin de terminer plusieurs chantiers et de permettre le développement de la ville. Nous ne pouvons pas regretter le manque d'investissement du passé

et ne pas agir. Chaque investissement doit être bien pensé afin de ne pas gaspiller l'argent du contribuable. Nous y serons attentifs. Le CM devra définir ce qui est prioritaire. Ne plus investir n'est cependant pas une option. Cela rendrait Sierre moins attractive, aussi bien pour les citoyens que pour les entreprises. Si le compte de fonctionnement n'est actuellement pas équilibré, nous avons un faible niveau d'endettement. A un moment où les taux d'intérêts sont historiquement bas, la Ville de Sierre peut se permettre d'avoir recours à l'emprunt afin de financer ses investissements stratégiques. Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'approuver le budget 2014 avec les amendements proposés par la Cogest,
- de refuser la progression du coefficient d'impôt de 1.20 à 1.25,
- d'autoriser le CM à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la commission de gestion présents. Pour la commission de gestion, la présidente Sabine REY et le rapporteur moi-même. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. DUCRY, quelqu'un d'autre ?

b. Entrée en matière

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons passer au point 3b, entrée en matière. Je passe la parole au plénum. M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers-ères collègues. Alors ça y est, ça y est, nous y sommes. Ce moment tant attendu, voire fantasmé par certains, peut-être redouté par d'autres est enfin arrivé. Nous y sommes. Ce soir, nous aborderons de nombreux sujets. Les prises de position seront abondantes ; le jeu institutionnel conduira peut-être même à certaines vaillantes passes d'armes, dont le seul intérêt sera peut-être d'élever je ne sais quelle billevesée au rang d'affaire d'état de la plus haute importance. Ce soir, des mots particulièrement durs seront sans doute prononcés à l'encontre de l'exécutif ou de certaines personnes. Tous, toutefois, savons que la politique n'est que la moitié de l'homme politique, ou de la femme politique. Quant à l'autre moitié, et quelle que soit la nature de nos débats, elle sera toujours respectée et estimée. Je parlais de mots durs, alors débutons. Madame la Présidente, chers-ères collègues, l'inquiétude qui pèse sur les membres du groupe libéral-radical est difficile à traduire, tant elle est grande. Le budget qui nous est proposé conclut à un excédent de charges de plus de 3,8 millions. Et nous savons tous que la situation est bien pire que cela. Si l'on ne prend pas en compte le nouveau coefficient d'impôt, le droit de mutation récemment adopté, ainsi que les hausses des tarifs Siesa, le déficit s'élèverait entre 6 et 7 millions. Le groupe radical se demande comment diable on en est arrivé là. La chute des revenus des installations de production, dont la Municipalité reconnaît aujourd'hui qu'il s'agissait peut-être d'un oreiller de paresse, ne suffit pas à elle seule à expliquer la situation actuelle. De même, il ne suffit pas de mettre sur la sellette ces dépenses que l'on dit obligatoires, notamment dans le domaine du social ou des routes nationales, ou encore des amortissements à 10 % des investissements. Toutes les Communes ne sont-elles pas astreintes aux mêmes obligations ? Toutes les Communes pourtant ne sont pas dans la même situation financière que nous. Il ne faut pas être expert-comptable pour savoir que l'on ne peut pas dépenser plus que l'on ne gagne. Nous sommes d'avis qu'une remise en question profonde sur le fonctionnement de notre institution communale est nécessaire. Notre analyse est notamment la suivante : il convient de revoir la priorité dans les dépenses et surtout de baisser notre train de vie, de baisser notre train de vie. La Ville de Sierre possède les rentrées fiscales par habitant les plus faibles des Villes valaisannes. En résumé, nous ne sommes pas pauvres, mais extrêmement modestes. Et comme disait Jacques BREL, il ne faut pas jouer les riches quand on n'a pas le sou. Je relève que dans notre analyse un lien direct a été tiré entre notre aménagement du territoire et nos rentrées fiscales. Une réforme ici semble également prioritaire. Pour conclure, je ne vous le cacherai pas, le groupe libéral-radical a longuement débattu sur l'entrée en matière de ce budget. Le tableau noir que je viens de dresser a certainement pour mérite de donner une représentation des inquiétudes pesant sur notre groupe, plus que de dresser un portrait financier académique de notre Ville. Les questions demeurent malgré tout toujours ouvertes. Tout en remerciant la Cogest pour son excellent

travail, réalisé en un temps record, le groupe libéral-radical, recommande l'entrée en matière. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. MATTER. Mme Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers-ères collègues. Je tâcherai d'être plus brève que le chef de groupe radical. Les années passent et se ressemblent. Ce soir nous pourrions mettre ce dicton au goût du jour, les budgets passent et se ressemblent. Est-ce que cette année, cette fois-ci enfin, ces « grappilles » par-ci, par-là vont résoudre ce problème qui devient récurrent en décembre ? Est-ce que ces coupes ponctuelles dans les différents dicastères qui ont demandé beaucoup d'énergie soit de la part du CM, soit du CG et qui vont encore ce soir déclencher des débats bien nourris, permettront en fin de compte d'atteindre un équilibre financier durable ? Permettez-nous de rester sceptiques. Toutefois si l'avenir devait vous donner raison, nous serions prêts à faire amende honorable et à reconnaître humblement notre erreur de jugement. Ce en quoi, l'AdG accepte de rentrer en matière sur le budget 2014.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci Mme EVEQUOZ. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. Tout d'abord en préambule, il me semblait qu'on venait de voter une modification de l'ordre du jour, on avait dit qu'on traitait le coefficient d'impôt avant de traiter le budget. C'est bien ça, non, qu'on a voté ? Non ? Alors, j'ai mal compris. Voilà, budget 2014, le groupe DC remercie la Cogest pour son excellent travail qui a permis de soulever bon nombre de questions et de susciter des réactions pertinentes. Un budget 2014 qui prévoit un excédent de charges de CHF 3'825'810.—et qui intègre déjà les entrées fiscales dues à l'augmentation du coefficient d'impôt pour près de 1,5 million relève d'un exercice de magicien équilibriste assez périlleux. Un budget 2014 où quelques modifications cosmétiques apparaissent, dans lequel les vraies priorités n'ont pas été dégagées, et où les charges de fonctionnement ne sont pas maîtrisées, ne correspond pas à l'idée de finances saines que prône notre groupe. En conclusion, le groupe PDC du CG regrette l'incapacité de la Municipalité à présenter un budget et un plan financier équilibrés, sur le court et le long terme. Notre groupe s'inquiète également de la politique d'investissement accélérée de la Municipalité qui n'est pas en phase avec ses capacités, tant financières qu'en termes de ressources humaines. Pareille politique ne se fait qu'au détriment de services utiles à nos concitoyens. Cependant, notre groupe a longuement hésité également à accepter l'entrée en matière. Finalement, nous acceptons l'entrée en matière de ce budget 2014.

Raymonde PONT THUILLARD

Je vous remercie M. CALOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? Je demande aux scrutateurs et scrutatrices de se lever s'il vous plaît. Nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de s'exprimer à main levée. Ceux qui refusent ? Ceux qui s'abstiennent ? **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Lecture du budget, discussion de détail

Raymonde PONT THUILLARD

Point c, lecture du budget. La Municipalité, M. GENOUD.

François GENOUD

Vous m'entendez ? Oui, voilà bonsoir Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente du CG, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs les CM, chers-ères collègues, cher public, bienvenue lors de nos séances, avec nos remerciements pour votre intérêt pour la chose publique. Permettez-moi, en préambule, d'adresser quelques remerciements et quelques compliments à la commission de gestion, par sa présidente, Mme REY, pour le rapport particulièrement intéressant sur le budget 2014 ; il

s'agit d'une approche bien documentée, argumentée, sur l'ensemble des chapitres évoqués. Le CM ne partage pas toutes les remarques qui sont écrites, mais apprécie positivement plusieurs d'entre elles et vous assure qu'il tiendra compte à l'avenir de vos suggestions, qu'il anticipera au mieux les attentes qui sont clairement exprimées et sur lesquelles nous trouverons peu de divergences. Le CM vous donne quelques informations complémentaires concernant les postes sur lesquels la commission de gestion souhaite opérer des amendements. Je me permettrai d'intervenir, au nom du CM, chaque fois que le débat s'ouvrira sur les amendements, comme nous le faisons d'habitude, mais en guise d'introduction encore, j'aimerais vous rappeler que le CM a entrepris une réflexion budgétaire pointue sur les charges de la Municipalité. Chaque dicastère a ainsi fait des efforts considérables. Cette mesure a permis de réduire globalement les charges portées au budget 2014 d'environ CHF 800'000.—. Aujourd'hui, les amendements proposés par la Cogest touchent exclusivement le dicastère culture et sport et créent un déséquilibre qui pénalise ces deux secteurs sans qu'aucune autre proposition ne soit envisagée. L'objectif clair du CM a été de ne pas toucher aux subventionnements des sociétés et manifestations locales, tout en conservant un soutien aussi efficient que possible aux grandes manifestations. Si vous le voulez bien, j'interviendrai après les prises de position des groupes sur la question du coefficient d'impôt. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? M. JULEN.

Stefan JULEN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, chers-ères collègues. Je veux préciser comme membre de la Cogest que les propositions d'amender les comptes pour les festivals, Les Halles et Ecossia, n'étaient pas approuvées à l'unanimité au sein de notre commission. La Cogest a longtemps et partout cherché dans les comptes non liés pour trouver la perle, la dépense inutile et exagérée. A la fin, elle tape sur des petits montants dans la culture. Les amendements proposés sont de moins de 2 pour mille du budget de 85 millions. Ça montre clairement que le travail effectué par le CM dans tous les dicastères n'est pas si mauvais. Financièrement, les amendements proposés n'aident pas à assainir le ménage communal. Par contre, les festivals concernés et les Halles vont souffrir fort. Chez les festivals, s'ils reçoivent moins d'argent de la Commune, un effet dominos est à craindre, en touchant automatiquement moins de subventions d'autres institutions, par exemple de la Loterie romande. En plus, le montant total pour les festivals est déjà réduit par le CM. Pareille chose concernant les Halles qui ont trouvé leur public et fort augmenté le nombre des spectateurs. On tire sur des spectacles et des événements qui vont bien, mais qu'on connaît peu et qu'on ne comprend pas assez, sans réfléchir sur les conséquences : une Ville sans culture devient une Ville sans vie. Le déficit dans les comptes de fonctionnement résulte en grande partie des amortissements, plus de 12 millions en 2014, parce que la Commune amortit chaque année 10 % des investissements. Et les crédits d'engagement pour les constructions à Goubing, Géronde, Gobet, etc. sont tous approuvés par le CG. Et pour le futur, là, il faudrait épargner plus dans les détails, éviter des variantes luxe et mettre des priorités claires. La Cogest a aussi constaté que la Commune de Sierre livre beaucoup de prestations dans les domaines de la culture et du sport, dont les contribuables des Communes avoisinantes profitent. Je cite la piscine, la patinoire, la bibliothèque, les Halles, etc. Il n'existe pas d'obligation légale pour les autres Communes d'y participer, ni une répartition des coûts comme avec les routes où Sierre paye pour chaque trottoir dans la région. Comme beaucoup de Villes en Suisse, Sierre souffre de cette inégalité entre tâches et recettes. Maintenant, le CM a préparé une convention avec la Commune de Chalais de faire et payer ensemble un terrain synthétique à Bozon. Cette solution a des avantages pour les deux Communes. Pour arriver à une meilleure répartition des coûts et pour la future collaboration, c'est mauvais signe de rejeter ce projet. Pour ces raisons, et sans aller dans un débat de détail qui va suivre, je vous recommande de renoncer aux amendements proposés par la majorité de ma commission.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. JULEN. D'autres interventions ?

c1 Discussion relative aux comptes 90.309.400.00 et 90.309.400.01, progression du coefficient d'impôt

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons donc passer maintenant au point c1 de l'ordre du jour modifié, discussion relative aux comptes 90.309.400.00 et 90.309.400.01. Je demande à la Cogest de présenter ses amendements.

Laurent DUCRY

Merci Madame la Présidente. Alors pour le compte 90.309.400.00, impôt sur le revenu. Malgré des efforts, le total des charges de fonctionnement tel que budgétisé n'a pas diminué. Etant convaincus que des possibilités d'économies supplémentaires existent, il nous paraît prématuré d'augmenter le coefficient d'impôt. Le refus de l'augmentation du coefficient d'impôt nécessite d'amender de CHF 1'350'000.— le compte 90.309.400.00 le ramenant à CHF 27'400'000.—. Concernant le compte suivant, impôt sur la fortune, le refus de l'augmentation du coefficient d'impôt nécessite également d'amender de CHF 150'000.— le compte 90.309.400.01 le ramenant à CHF 3'900'000.—. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. DUCRY. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames, Messieurs, la commission de gestion, comme vous l'avez entendu, recommande de procéder à de nouvelles réductions de dépenses avant de recourir à l'augmentation des impôts. Le CM ne nie pas la nécessité de rechercher encore des économies, qui viendront s'ajouter aux CHF 800'000.— déjà consentis dans le budget 2014 et qu'il annonce d'ailleurs dans son plan financier, aussi bien en investissements qu'en fonctionnement. Il constate simplement que ce type de mesure ne permettra pas un retour à l'équilibre comptable rapidement et que les recettes, notamment fiscales, doivent également augmenter. Comme cette mesure apparaît inévitable, le CM estime qu'il faut y recourir sans délai, afin d'accroître ses effets et éviter de devoir la mettre en œuvre dans une période plus proche d'échéances électorales, ce qui ne permettrait pas de le traiter avec toute la sérénité voulue. Par contre, nous pouvons vous confirmer que la poursuite de recherches d'économies n'est pas abandonnée, bien au contraire, Mesdames et Messieurs. Le CM va se livrer prochainement à un examen des prestations communales dans la perspective de réduire certaines d'entre elles et de diminuer ainsi les charges salariales y relatives. Ces mesures déploieront leurs effets dans le budget 2015. Quant à l'augmentation d'impôts pour elle-même, il importe de la considérer dans son contexte. On constate que, sans être anodine, elle reste dans des proportions raisonnables en termes de francs et trouve toute sa justification si on observe les nombreux investissements engagés en ville ces dernières années et l'augmentation importante des prestations communales durant cette même période au service de la population et de ses citoyens contribuables. Et, à titre d'exemple, nous pouvons préciser que l'augmentation du coefficient d'impôt de 1,2 à 1,25 représenterait pour un contribuable, marié, avec un revenu imposable de CHF 50'000.— un montant de CHF 93.— par année. Pour un même contribuable, marié, avec un revenu imposable de CHF 75'000.—, il serait de CHF 173.—. Et pour un revenu imposable de CHF 100'000.—, toujours pour un contribuable marié, et bien il représenterait un montant de CHF 259.—, c'est à peu près l'équivalent de 3,9 à 4 %. Je conclurai en disant qu'une augmentation d'impôts n'est pas une mesure irréversible. Elle n'est pas agréable, tous, nous souhaitons ne pas payer plus d'impôts, évidemment, mais certainement qu'une augmentation n'est pas irréversible. Elle constitue simplement une réponse appropriée à une situation particulière. Si, à moyen terme, la situation de la Ville devait sensiblement s'améliorer, il serait tout à fait possible de réduire à nouveau la charge fiscale et le coefficient d'impôt comme cela d'ailleurs été déjà fait en l'an 2005. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? Mme ZUFFEREY.

Anne-Françoise ZUFFEREY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les CM, chers-ères collègues. Depuis quelques années et pour quelques années encore, la Ville de Sierre a choisi

d'investir en rénovations, en développements divers – par exemple pour le centre-ville, Géronde – en nouvelles constructions – comme dans les écoles – nécessaires à la vie des Sierrois. Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de répondre aux engagements pris et dans celui de conserver les moyens pour réaliser les structures qui doivent encore l'être. Ces investissements sont validés par le CG, en sachant que les montants sont importants, mais nécessaires. Le CM a proposé un ensemble de mesures d'économies dans le budget, qui ne suffisent pas à combler le déficit du prochain budget et nous devons garder cette perspective de rétablir, dès que possible, un équilibre financier. C'est pourquoi une augmentation d'impôts s'avère nécessaire pour tendre à l'assainissement des finances de la Ville de Sierre. De plus, cette augmentation est supportable pour les citoyens, tout en apportant une source de financement conséquente. L'AdG soutient cette prise de décision du CM.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme ZUFFEREY. D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Mesdames et Messieurs, en préambule le groupe DC s'étonne quelque peu que pour décider une augmentation du coefficient d'impôt la Cogest n'ait pas été consultée, comme cela s'est fait en 2004, lorsqu'il s'agissait de les baisser. En effet, rappelez-vous dans ce rapport, les arguments-phares mis en avant étaient, je cite, donc dans le rapport de la commission de gestion de 2004 : « en comparaison avec d'autres Communes, Sierre manque d'attractivité ; certes les impôts à payer ne sont pas toujours le seul critère retenu pour choisir son domicile, les conditions géographiques et climatiques de nos voisins sont attrayantes et la Ville devrait justement compenser ces inconvénients en offrant des conditions légèrement meilleures. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, l'office de promotion économique pourrait trouver de bons arguments pour défendre ses objectifs si les conditions fiscales étaient un tant soit peu plus favorables aux futurs contribuables salariés qu'il s'efforce d'attirer à Sierre. » Mesdames et Messieurs, en lisant ces conclusions et ces arguments de ce rapport, bien je pense qu'ils s'appliquent toujours, c'est toujours les mêmes arguments qu'on peut appliquer aujourd'hui pour attirer de nouveaux investisseurs, en sachant qu'on développe la zone industrielle de Daval, est-ce qu'on veut vraiment leur montrer que... parce qu'il y a d'autres zones qui existent tout proche... est-ce qu'on veut vraiment leur montrer qu'ils payeront plus d'impôts ? Donc il y aura des conditions-cadres différentes. Au moment où on a près de 110 logements qui vont être à disposition sur le marché sierrois et environs, est-ce qu'on veut vraiment dissuader peut-être, c'est une des causes de dissuasion de dire, mais ne venez pas à Sierre, on paye un petit peu trop d'impôts, et en plus c'est vrai qu'il y a des infrastructures qui ne sont pas toujours en proportion par rapport à la capacité de la ville, à la capacité habitable de la ville. Je vous rappelle aussi que le CM a intégré, ben évidemment on en discute ce soir, dans le budget 2014 les recettes relatives à une progression de ce coefficient d'impôt de 1.2 à 1.25, alors qu'avec Monthey, Sierre a déjà le taux le plus élevé des Villes valaisannes. Rappelons que nous avons déjà accepté une hausse des tarifs de l'eau ainsi que l'introduction d'une nouvelle taxe sur les transactions immobilières lors du plénum de novembre dernier. Dès lors une augmentation du coefficient d'impôt ne devrait intervenir que lorsque toutes les solutions relatives à la maîtrise des charges de fonctionnement et des investissements auront été exploitées. Le groupe DC du CG demande à la Municipalité de réduire un petit peu sa voilure d'investissements, des investissements budgétisés. Est-ce qu'il est toujours raisonnable de budgétiser 23 millions, alors qu'on sait qu'on peut en réaliser au maximum 15 à 17 millions, en fonction des capacités de la Commune ? Sierre est une ville qui se transforme, nous en sommes tous convaincus, nous défendons également cette idée et les projets de développement et cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix et surtout les projets planifiés doivent être, je le répète encore, en parfaite adéquation avec notre capacité financière. Mais encore, il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille quelque part, les exonérations fiscales non négligeables pour Novelis et Constellium, vont prendre fin, si je ne m'abuse en 2015, c'est quand même quelques montants intéressants ; ça va laisser apparaître des rentrées fiscales supplémentaires, d'autant plus que si on est un petit plus optimistes, les prévisions de croissance pour 2014 au niveau national, sont estimées à 2.3 %, alors qu'elles sont estimées à 1 % au niveau cantonal. En fonction de ces différentes raisons, le groupe PDC du CG suivra l'amendement de la Cogest. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, le groupe libéral-radical, dans ses réflexions, a largement rejoint les propos que nous venons d'entendre par Steves. Il est clair que Sierre se présente sous une situation qui est délicate ; nous avons déjà la plus faible rentrée fiscale par habitant et, en plus, nous rendons notre Commune de moins en moins attractive d'un point de vue fiscal, ce qui est à mon sens une contradiction. On sait que déjà les salaires les plus intéressants ou les personnes aux revenus les plus intéressants migrent, émigrent sur les coteaux des communes avoisinantes ; nous nous devons de rester concurrentiels. Pour le reste, le groupe libéral-radical pense effectivement qu'il est temps de poser des priorités dans les dépenses de la Commune, je me répète par rapport au message de tout à l'heure ; c'est vrai que nous sommes grosso modo mécontents et demandons à l'exécutif de prendre au plus vite toutes ses responsabilités. Et sinon je pense ne rien avoir à ajouter à ce qui a été dit jusqu'à présent. Le groupe libéral-radical propose d'accepter l'amendement tel que proposé par la Cogest et donc de refuser le nouveau coefficient d'impôt que l'on nous propose. Merci beaucoup.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. D'autres intervenants ? Alors j'ai le plaisir de vous annoncer que nous sommes 60 ce soir avec l'arrivée de M. IAIA. Nous pouvons donc passer au vote quant à la proposition de la commission de gestion. Celle-ci concerne donc le compte 90.309.400.00, impôt sur le revenu pour un montant de CHF 28'750'000.—. Si l'amendement est accepté, ce compte passerait à CHF 27'400'000.—. Les CG qui acceptent l'amendement du compte 90.309.400.00 comme proposé par la Cogest sont priés de lever la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. **Alors l'amendement de la commission de gestion est accepté par 39 oui, 12 non et 7 abstentions.** Merci, donc le coefficient d'impôt est refusé.

Nous allons donc passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, lecture du budget, discussion de détail. Ah, 001... Alors, nous pouvons passer au vote quant à la proposition de la commission de gestion qui concerne le compte 90.309.400.01, impôt sur la fortune. La Cogest est priée de s'exprimer sur ce compte... Alors les CG qui acceptent l'amendement de la commission de gestion concernant le compte 90.309.400.01 sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent. Ceux qui refusent. Mme COLLAUD, on n'a pas entendu le chiffre que vous avez donné, ceux qui acceptent, merci. **L'amendement de la Cogest est accepté par 42 oui, 15 non et 2 abstentions.** Merci.

C2 **Lecture du budget, discussion de détail**

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons passer maintenant à la lecture du budget, discussion de détail, point 3 de l'ordre du jour. Lecture du budget, discussion de détail, Je vous demande donc de prendre vos fascicules du budget 2014. Nous allons passer à la lecture du budget, groupe ou chapitre de comptes, en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer des amendements au moment du groupe ou chapitre concerné. Nous allons pouvoir commencer par le chapitre résultats, récapitulation du compte administratif, tableau des charges, revenus et dépenses par nature, pages 3 à 6. Y a-t-il des intervenants ? Apparemment ce n'est pas le cas. Récapitulation des charges et des revenus de fonctionnement par nature et récapitulation des dépenses et des recettes d'investissements par nature, pages 7 et 8. Y a-t-il des intervenants ? Nous pouvons passer aux charges et revenus de comptes de fonctionnement. Comptes 10, administration générale, pages 9 à 13, des intervenants ? Comptes 20, sécurité publique, pages 14 à 29. Comptes 30, enseignement... ah, M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le Président, chers-ères collègues. En tant qu'étudiant, je me permets d'intervenir au sujet de la suppression des bourses, donc le compte 30.100.366.00, en page 20. Je comprends bien la volonté de la Municipalité de maîtriser les dépenses. Mais en supprimant les bourses – et même en supposant que celles-ci soient remplacées par des prêts d'honneur – elle propose une mesure absolument contre-productive, elle coupe une aide fondamentale pour certains, elle scie un pilier de la formation et de l'équilibre social, tout cela pour des économies globalement

anecdotiques. Par ailleurs, elle donne un message catastrophique et contradictoire à la population alors qu'elle vient de mettre sur pied un prix pour apprentis. Cela rejoint la suppression des pommes dans les écoles dans la liste des mesures d'économies peu inspirées. Nous ne comprenons pas la logique de la politique de formation qu'entend mener la Ville : d'un côté elle biffe CHF 35'000.— de bourses, et de l'autre côté elle propose d'investir CHF 100'000.— dans des tableaux interactifs dont, on le sait, l'obsolescence est programmée. Ma question est la suivante : où voulons-nous mettre les priorités ? Est-ce que nous voulons une éducation high-tech réservée seulement aux plus riches, ou est-ce que nous voulons permettre à chaque personne, à chaque jeune, même avec des revenus modestes, d'accéder à des hautes études, même si cela implique que les infrastructures soient un peu moins bling-bling ? La grande majorité d'entre nous a grandi au « tableau noir » et, que je sache, nous ne nous en portons pas plus mal. Le fait est que nous ne pouvons pas amender ce poste, car inférieur à CHF 50'000.—. C'est pourquoi l'AdG propose un vote de soutien du CG pour demander à l'exécutif de maintenir ces bourses. Ceci pourrait être fait par un crédit supplémentaire en début d'année prochaine. Si la Commune cherche des économies, sachez qu'il existe des solutions beaucoup moins coûteuses que des tableaux interactifs, comme par exemple l'utilisation d'iPad et de beamer, comme ça se fait déjà dans certaines classes de la HES. Je vous remercie pour votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. SAVIOZ. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur ce sujet ? Mme MASSY.

Laetitia MASSY

Merci tout d'abord Monsieur le CG d'avoir abordé ce sujet qui me semble extrêmement important, qui est le sujet des bourses. C'est vrai que c'est un sujet qui concerne tous nos jeunes, qui concerne effectivement la population prometteuse de la suite de notre Commune, non seulement, mais également de la suite en général. Ce que j'aimerais ajouter c'est que nous n'avons pas décidé de couper les budgets concernant les bourses de gaieté de cœur et que nous n'avons pas coupé ces montants-là sans rien offrir en retour. Nous ne les avons pas purement et simplement supprimés, nous les avons changés, d'une part contre des prêts d'honneur, ça c'est la première réponse. La deuxième réponse que j'aimerais apporter, c'est que ces montants qui étaient accordés, étaient accordés pour autant que les jeunes bénéficient d'un soutien au niveau cantonal, c'est-à-dire que tous les jeunes qui touchaient quelque chose comme bourses de la part de Sierre avaient déjà reçu quelque chose de la part du Canton. Cela signifie qu'à terme ils toucheront toujours des bourses du Canton et un prêt d'honneur de la part de Sierre puisque nous avons doublé le montant accordé aux prêts d'honneur. Et puis une dernière chose, mettre en parallèle les tableaux interactifs avec les bourses, je crois que ce n'est pas très très honnête pour nos jeunes, parce que nous parlons de l'école primaire, nous parlons également du cycle d'orientation ; nous avons baissé les tarifs. Moi, j'ai personnellement été très surprise du coût d'un tableau normal avec la craie où il y avait très très peu de différence, au final, avec un tableau interactif. Donc, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous conseiller de refuser cet amendement parce qu'il n'apporterait rien à notre jeunesse et ne mettrait rien, à mon avis, de plus dans nos finances communales. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme MASSY. M. SAVIOZ, la réponse vous satisfait ?

Jérémy SAVIOZ

Je suis moyennement satisfait par la réponse ; je trouve simplement que, dans un souci de cohérence, je ne comprends pas pourquoi on accroît le soutien, les moyens accordés aux écoles primaires alors qu'on diminue les moyens pour les étudiants. Donc je maintiens ma proposition de réaliser un vote de soutien pour accorder un crédit supplémentaire comme bourses pour l'année prochaine.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. SAVIOZ. Sur ce sujet, d'autres intervenants ? Nous allons demander un vote de principe concernant l'amendement de M. SAVIOZ. Les personnes qui acceptent l'amendement de M. SAVIOZ sont priées de lever la main... le principe. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. **La proposition de M. SAVIOZ est refusée par 28 non, 13 oui et 7 abstentions.**

Comptes 30, enseignement et formation, pages 20 à 24, y a-t-il d'autres intervenants ?
Comptes 40, affaires culturelles, sport et culte, pages 25 à 32. Des intervenants ?

Laurent DUCRY

Alors concernant le compte des festivals, la Cogest salue la mise sur pied de critères d'évaluation, mais regrette l'insuffisance de critères économiques ainsi que l'analyse des charges par nature des budgets respectifs. Nous nous demandons en outre si la grille d'évaluation a une réelle utilité, ayant entendu au dernier plénum que la répartition des CHF 200'000.— correspond à un choix politique. Après analyse des budgets détaillés des festivals, la Cogest s'offusque que la Municipalité alloue un subventionnement à un festival dont une partie significative du budget représente des charges salariales – il s'agit de DreamAgo - alors que les deux autres fonctionnent sur une base bénévole. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender ce poste de CHF 80'000.—

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. DUCRY. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers-ères collègues. Dans un premier temps nous pourrions nous poser la question à quoi sert vraiment la culture. Spontanément, sans réfléchir, il est possible que nous serions tentés de répondre : à pas grand-chose et de plus ça coûte de l'argent à la collectivité. Par contre, si nous prenons le temps de nous y arrêter, d'y réfléchir rien que quelques secondes, nous réalisons l'importance que celle-ci joue dans nos vies. Je suis persuadée que chacun d'entre nous se souvient d'une mélodie, d'un texte, d'une image qui l'a marqué et qui peut-être a changé quelque chose dans sa vie. Toutes ces activités culturelles vont développer chez l'être humain des émotions qui, grâce au développement spectaculaire des neurosciences, ont démontré l'influence directe que celles-ci peuvent avoir sur notre santé physique et mentale. En fait, la culture nous permet d'échanger, de communiquer, d'ouvrir nos esprits à d'autres idées, à d'autres façons de penser et nous amène certainement à plus de tolérance. Si notre ville propose des activités diversifiées, il est clair qu'elle deviendra de plus en plus animée, les gens sortiront de chez eux et au lieu d'avoir des rues désertes ou engorgées de voitures, nous aurons aussi des piétons, des cyclistes, des landaus, des trottinettes et j'en passe. Le rôle de la Municipalité est d'encourager toutes les facettes de la culture, afin de contenter au mieux la population. Prenons un exemple au hasard : le goût prononcé de M. CALOZ pour les fanfares ne correspond peut-être pas à l'intérêt que porte M. MATTER à l'art choral et vice-versa. Pour revenir à ces festivals, il serait illusoire, voire même naïf, de penser que ces événements d'envergure peuvent fonctionner sans quelques professionnels. Il est évident que sans structures professionnelles et sans soutien de la part de la Commune, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des subventions cantonales ou celles d'institutions publiques telles que la Loterie romande. Une réflexion a déjà été menée par le service de la culture pour réduire l'enveloppe budgétaire du poste festivals et ainsi économiser un peu plus de CHF 100'000.—. L'argent de la collectivité ne sert pas seulement à la construction de bâtiments, de parkings, de routes etc. mais aussi à la détente et à la fête, car comme tout le monde le sait, la citoyenne et le citoyen ne se nourrissent pas seulement de béton et de CO2, mais aussi de joie et de bonne humeur. C'est pour toutes ces raisons, que l'AdG refuse de revoir ce poste à la baisse.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants pour ce poste ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, lors de sa séance de préparation, la majorité du groupe libéral-radical a accepté l'amendement tel que proposé par la Cogest. Et surtout, nous aimerions insister sur les motifs évoqués par la commission, à savoir qu'une partie significative du budget de DreamAgo représente des charges salariales, alors que deux autres festivals fonctionnent sur une base complètement bénévole, je répète ici les termes de la Cogest. Que l'on soit donc clair, notre groupe accepte l'amendement dans la mesure où la subvention accordée à DreamAgo soit diminuée d'autant. Notre groupe a bien évidemment conscience que la clef de répartition finale est du ressort unique de l'exécutif, mais compte sur l'aspect politique de cet amendement. De façon plus globale, notre groupe accuse la Municipalité de distribuer de façon arbitraire les subventions aux festivals. Des 3 manifestations concernées, DreamAgo est la moins connue et

la moins fréquentée. Nous estimons que son impact, en dehors de certains cercles, est très relatif. Mais que l'on se comprenne bien, le groupe libéral-radical ne se considère pas comme un DreamAgo-killer ; notre but n'est bien évidemment pas de nuire ou de supprimer des festivals, ce n'est du reste pas de notre compétence. Nous ne pouvons souhaiter que le meilleur pour ce festival. Ce que nous exigeons, ou nous souhaitons, c'est plus d'équité, plus de justice et moins de privilèges dans l'attribution des subventions, car je crois que c'est bel et bien là le cœur du problème, qui est même à l'origine, peut-être, de l'amendement. A ce titre, nous entendons exprimer un vote de protestation à l'égard de la Municipalité. Il a été question, il est vrai, lors des rencontres des chefs de groupes, de prévoir une clef de répartition que l'on aurait pu proposer à la Municipalité ; évidemment, ce n'est pas de notre compétence de le faire, la Commune, par son exécutif, reste libre de répartir comme elle l'entend cette enveloppe ; aussi, nous invitons le plénum à accepter l'amendement tel que proposé et invitons la Municipalité, dans le prochain budget, à séparer les manifestations dans différents postes budgétaires, comme c'était le cas jusqu'à présent. Et encore une dernière chose, pour pouvoir se prononcer clairement sur cet amendement, je souhaiterais que la Municipalité s'exprime en disant ce qu'il en serait si ce compte est amendé à CHF 120'000.— ? Est-ce que c'est CHF 100'000.— pour DreamAgo, le reste on ne sait pour qui ? Est-ce qu'il y aura une nouvelle clef de répartition ? On aimerait savoir quelle serait la position, si elle a déjà été arrêtée, de la Municipalité, en cas d'acceptation de l'amendement. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Pour mémoire, la somme de CHF 20'000.— a été portée au budget 2006 de la Ville de Sierre, à titre de soutien à DreamAgo. A l'époque, ce montant était compris dans une enveloppe nouvellement créée, à savoir la promotion de l'image contemporaine et des musiques actuelles. Cette rubrique d'un montant total de CHF 100'000.— était destinée à soutenir en priorité les projets appelés à promouvoir l'image de la Ville de Sierre à l'extérieur, notamment dans le domaine du cinéma, de la musique actuelle, ainsi que des arts graphiques et visuels. Le montant alloué à cette enveloppe a été multiplié par un facteur de 3.4 en 4 ans. Il est à relever que durant ce laps de temps, le subside de DreamAgo a été revu à la hausse dans le budget 2008 (+ CHF 55'000.— par rapport à 2007) et que la Ville a commencé à soutenir le Blues festival dès 2009. Dans son rapport sur le budget 2009, la Cogest a demandé que certaines subventions contenues dans le compte de la promotion de l'image contemporaine et des musiques actuelles fassent l'objet de rubriques individuelles. Etaient visés par cette remarque le Sismics, DreamAgo et le Blues. Il semble que la commission de gestion ait été entendue, car par la suite, ces Top Events ont été séparés. Or, dans son rapport sur le budget 2013, la Cogest a fait machine arrière, estimant finalement qu'il n'était pas de son ressort de définir quel événement, quelle association, quelle société méritait ou non les subsides communaux. La commission de gestion n'a évidemment pas proposé de donner un blanc-seing à l'exécutif. Bien au contraire. Elle s'attendait à ce que le CM établisse enfin une liste de critères d'attribution du subventionnement culturel et qu'un bilan de fonctionnement soit réalisé pour chaque manifestation soutenue. Les vœux de la Cogest ont été exaucés pour le budget 2014, en apparence du moins. En effet, les Top Events ont à nouveau été regroupés dans une seule enveloppe et une liste de critères de sélection a été développée. Avec une telle configuration, le CG n'aurait effectivement plus à se prononcer en faveur de telle ou telle manifestation, laissant cette tâche au CM. Ceci dit, la commission de gestion a malgré tout proposé d'amender de CHF 80'000.— cette enveloppe pour 2014, en défaveur de DreamAgo, et ce pour plusieurs raisons ; la première étant que la fameuse grille d'évaluation destinée à noter les manifestations n'a pas été utilisée, la répartition des subventions résultant d'un choix politique. D'autre part, il apparaît que la notion de bénévolat a disparu de la grille de lecture alibi du CM. Il faut ici rappeler que dans son rapport sur le budget 2008, la commission de gestion saluait le fait qu'aucun salaire n'avait été versé les trois années précédentes aux organisateurs de DreamAgo, ceux-ci ayant travaillé bénévolement. La commission de gestion remettait à l'honneur la question du bénévolat dans les conclusions de son rapport sur le budget 2011. Je cite : « Pour donner suite au rapport de la commission ad hoc sur la culture, Cocu, il serait judicieux d'établir des critères pertinents, quant au soutien d'événements clefs dans l'année et de s'assurer qu'ils soient remplis. » Parmi ces critères figurait en bonne place le nombre de

bénévoles. Par la suite, dans son rapport sur les comptes 2011, la Cogest pointait du doigt DreamAgo, s'étonnant que les salaires et les charges salariales soient passés de CHF 19'750.— à CHF 70'005.—, avec à la clef la question suivante : le bénévolat a-t-il disparu ? Elle relevait également que les frais de déplacement, de restaurant et de représentation avaient explosé, passant allègrement de CHF 35'652.— à CHF 97'992.—. Ces frais ont encore gonflé, puisqu'au niveau des comptes 2013, on parle de quelque CHF 154'000.— de salaires et charges salariales pour deux personnes engagées à 60 % (la directrice de DreamAgo et son assistante), ainsi que de plus de CHF 120'000.— en frais de bouche, de représentation, ainsi que de déplacement, qui plus est, en business class, pour les invités et consultants qui ont plus de 3h30 d'avion à faire. A tout ceci s'ajoute que le coût de la soirée d'ouverture de DreamAgo en 2012, soit CHF 5'000.—, qui figurait, non pas dans le compte DreamAgo, mais dans celui des réceptions de la Ville. Ce montant a été rajouté l'année suivante au subventionnement de ce Top Event. Enfin, rappelons qu'en 2006, la rubrique « promotion de l'image contemporaine et des musiques actuelles » avait été créée afin de promouvoir Sierre, donc de favoriser le développement de notre Ville en la faisant connaître. Telle était la préoccupation à l'origine de la création de ce compte. A l'heure actuelle, le rayonnement local, suisse et international des manifestations est un critère mineur dans le choix des manifestations soutenues, en atteste la grille d'évaluation qui attribue à ce point un facteur de pondération de 1 sur 3. En résumé, d'aucuns diraient qu'il vaut mieux soutenir un festival professionnalisé qui ne laisse pas d'ardoises plutôt que du bénévolat déficitaire. Soit. Mais comparons ce qui est comparable. Les organisateurs de DreamAgo ne prennent pas les mêmes risques financiers que ceux du Blues ou du Week-end au bord de l'eau. En effet, il se trouvera toujours des scénaristes prêts à payer de leur poche les frais liés à leur inscription à la sélection DreamAgo, à la traduction de leurs scénarii et à leur voyage pour venir passer quelques jours dans le décor extraordinaire du château Mercier, là sur le compte de DreamAgo, donc en partie sur celui des contribuables sierois. D'autre part, les projections destinées au public sont gratuites et abritées à l'intérieur d'un cinéma. L'affluence à ces événements n'est donc pas conditionnée par le prix d'un billet d'entrée, ainsi que par les caprices météorologiques, contrairement à un festival du type Week-end au bord de l'eau qui compte sur des rentrées financières. Avec l'amendement proposé, les projecteurs sont braqués sur DreamAgo. Il faut dire que le subside accordé à cet événement est un cas d'école. Est-il acceptable qu'une Municipalité soutienne massivement, qui plus est, de manière aussi disproportionnée par rapport à d'autres Top Events, une manifestation dont près de 40 % des charges sont relatives à un luxueux atelier d'écriture destiné à quelques happy few du cinéma alors que moins de 5 % de celles-ci correspondent à des frais de projection ? Sans parler de la masse salariale qui phagocyte près de 43 % des charges, DreamAgo étant le gagne-pain notamment de la directrice, depuis qu'elle ne touche plus de droits d'auteur sur les scénarii écrits pour la télévision. Même si pour le CM, la notion de retour sur investissement en termes d'image pour Sierre n'est pas déterminante, vous devez y accorder de l'importance, et ce, quel que soit le Top Event concerné. Dans le cas particulier de DreamAgo, demandez-vous ce qui est vendu aux Etats-Unis. Sierre l'agréable et la touristique qui abrite un festival de cinéma ou le château DreamAgo dans les Alpes suisses et son partenariat avec une marque de montres ? Si vous refusez tout amendement à la baisse du compte des festivals, vous validerez par là-même la politique du CM et lui donnerez carte blanche pour l'avenir. Il ne sera dès lors plus nécessaire de réclamer de grille d'évaluation, étant donné que vous-même la considèrerez comme inutile. Si vous acceptez d'amender ce poste de CHF 80'000.—, vous n'aurez évidemment pas la certitude d'être entendus par le CM. Le CM aura toujours le loisir de répartir le subside restant à sa convenance. Je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme REY. La Municipalité ou d'autres intervenants dans le plénum. La Municipalité, M. GENOUD.

François GENOUD

Oui, Mesdames, Messieurs, au nom de la Municipalité, je voudrais apporter le commentaire suivant sur cette proposition d'amendement aux festivals et vous dire que le total des soutiens accordés aux 4 festivals en 2013 encore était de CHF 334'600.—, l'enveloppe budgétaire pour ces manifestations a été baissée à CHF 200'000.— dans notre proposition de budget, ce qui est une réduction déjà considérable. La critique sur les salaires versés pour l'organisation de DreamAgo est étonnante. La comptabilité du festival est transparente et nous savons que toute organisation culturelle qui tend à se professionnaliser doit, à terme, rémunérer son personnel.

Par ailleurs, les festivals de musique, concernés aussi par cette rubrique, ont d'autres ressources financières comme la billetterie et les bars et ils engagent pour les besoins de leur fonctionnement des agences de communication, des artistes dont la Cogest ne discute ni les cachets, ni les modes de rémunération ; sans doute parce qu'ils ne sont pas si transparents. De fait, la question posée sur les salaires ne tient pas compte des mandats, ni des défraiements qui relèvent, selon nous, de l'organisation interne des différentes associations au bénéfice d'une aide financière. Nous souhaitons que la Ville de Sierre puisse continuer d'accueillir DreamAgo ; d'autant plus qu'à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, il s'agira d'un festival original, unique en son genre, aux retombées intéressantes et qui est en adéquation avec la politique culturelle de la Ville sur le thème de l'image, comme en témoigne le rapport d'activités qui vous a été adressé. Enfin, le festival DreamAgo est celui qui s'inscrit le plus dans la plus grande continuité de travail sur l'année. Il nous faut ainsi rappeler que les associations proches de ce festival sont à l'origine du maintien des deux salles de cinéma de Sierre. D'autre part et pour rappel, si le montant est amendé, le CM se verra contraint d'effectuer une nouvelle analyse des demandes, tout en gardant son indépendance, comme vous l'avez fait remarquer, quant à l'attribution des montants en fonction des critères qui lui paraîtront les plus pertinents pour défendre sa politique culturelle et assurer la pérennité, la pérennité des manifestations. Pour toutes ces raisons, Mesdames, Messieurs, au nom du CM, je vous propose de refuser l'amendement de ce poste et de conserver le montant initial inscrit au budget 2014, c'est-à-dire CHF 200'000.—.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. D'autres intervenants. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, j'avais juste une petite question. Comme vous avez, enfin... le CM a pris connaissance des amendements de la Cogest ; vous avez peut-être une information à nous donner ce soir, si cet amendement est accepté, quant à la répartition entre les 3 festivals. Donc les CHF 120'000.- seront répartis de quelle manière ? Ça aurait peut-être conditionné la suite du débat.

Raymonde PONT THUILLARD

La Municipalité veut répondre ?

François GENOUD

Oui, bien sûr qu'elle veut répondre et dire, comme je l'ai dit tout à l'heure, que si ce montant est amendé et bien le CM se déterminera, selon ses attributions, sur la répartition du montant alloué à la rubrique festivals et il le fera lors de sa prochaine, ou d'une de ses prochaines séances dûment convoquée, avec un point à l'ordre du jour. Nous insistons sur le fait que les règles de répartition des compétences entre nos 2 Conseils, législatif et exécutif, doivent absolument être respectées et le CM ne peut en aucun cas, ici, ce soir, spontanément et sans avoir un débat au sein de son Conseil, il ne peut pas prendre position sur une répartition à l'interne de toute rubrique du budget d'ailleurs, que ce soit celle-ci ou toute autre qui différerait de ce qu'il a convenu et je crois qu'il en va du respect des institutions. Vous pouvez sans doute comprendre cette position.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

J'avais oublié de rajouter tout à l'heure, Romaine, quand tu as cité mon nom, moi, je n'ai pas besoin de citer le nom, même d'un adversaire politique, pour défendre mes idées. En ce qui concerne les festivals, ce compte qui est une goutte d'eau peut être une grosse goutte dans un budget, peut-être la goutte d'eau qui fera déborder le vase du budget communal, ce serait quand même dommage. C'est un compte qui est tout d'abord émotionnel, nous le savons tous. Il a déclenché les passions, comme pour tous les budgets. Mais la culture, c'est évidemment aussi de l'émotion. J'aimerais tout d'abord vous préciser que le groupe DC a invité les représentants des 3 festivals à présenter leur manifestation devant le groupe. Ces présentations nous ont permis de nous faire une meilleure idée sur leur fonctionnement, sur leur impact, sur leurs préoccupations. Notre groupe, dans son ensemble, a conclu que ces manifestations devaient être soutenues de manière équitable et pas selon une grille de critères subjectifs qui

donnent plus d'importance aux manifestations qui ont des professionnels dans l'organisation. En résumé, plus vous avez de masse salariale importante, plus vous touchez d'aide de la part de la Municipalité. Les chiffres apportés par la Cogest ainsi que par sa présidente à l'instant sont parlants, je n'y reviendrai pas. Compte tenu de la clef de répartition décidée par la Municipalité, à savoir CHF 50'000.— pour Week-end au bord de l'eau – composé de CHF 40'000.—+ CHF 10'000.— de garantie de déficit – CHF 50'000.— pour le Blues festival et CHF 80'000.— pour DreamAgo + CHF 20'000.— pour son 10^{ème} anniversaire, malgré que ce n'est pas de notre compétence, le groupe démocrate-chrétien n'est pas satisfait de cette répartition. Et dans ces conditions, je vous propose simplement d'amender ce compte 40.100.365.25 à CHF 0. Le groupe PDC ne veut pas être le killer de ces manifestations, mais veut insister sur le fait que celles-ci doivent être soutenues, de manière objective, ni trop, ni trop peu. Evidemment que nous sommes tous conscients que cet amendement ne passera pas la rampe du plénum, mais j'espère que cette pirouette qui permettra certainement de ne pas amender ce compte fera réfléchir la Municipalité sur l'objectivité de sa grille d'évaluation. Par contre, si la Municipalité devait maintenir cette répartition, c'est clairement pour tuer un festival. Alors, Messieurs, soyez francs, dites-nous quel festival doit disparaître et prenez vos responsabilités et tout le monde gagnera du temps. Voilà, c'était ma considération ; donc à ce sujet, le groupe PDC va, en majorité, certainement refuser l'amendement de la commission de gestion.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, chers-ères collègues. Contrairement à mes prédécesseurs dont je tairai le nom puisqu'il ne faut citer personne ce soir, je n'ai rien préparé, mais j'ai l'impression ce soir d'être dans une série de Grand-Guignol, on dit tout et n'importe quoi. Je suis vraiment sidéré par la tournure des événements. On parle de critères objectifs, on parle de grille qui n'est pas correcte, qui n'est pas objective, mais il semble que l'objectivité ce soit ni trop, ni trop peu. Alors là, je tombe des nues. Alors ou bien on admet qu'un politique fait des choix politiques, ce qu'on a critiqué tout à l'heure, c'est pour ça qu'ils ont été élus, c'est pour faire des choix politiques, à un moment donné et bien on leur laisse leurs responsabilités. Enfin des critères ont été décidés, je pense qu'avant il n'y avait pas de critères, aujourd'hui on fait une grille qui peut être discutable, peut-être, mais je ne sais pas si tout le monde la connaît ici cette grille puisqu'elle est mise en question, moi-même je ne la connais pas, mais quelque part je fais aussi confiance aux gens qui sont élus et puis je pense que ce n'est pas tout à fait déraisonnable ce qu'ils font, et d'en arriver maintenant à baisser des... enfin, à faire des amendements à 0, franchement, là je trouve que c'est n'importe quoi. On parlait tout à l'heure de l'attractivité de la ville, on disait que la ville devait être attractive, ce n'est pas moi qui l'ai dit. On parlait aussi de fixer des priorités, enfin, j'ai entendu ça dans l'introduction. Et là, je vous pose la question : ça veut dire quoi être attractif ? Ça veut dire biffer des festivals, c'est ça que vous voulez ? Enfin, je ne sais pas, si vous voulez vraiment que la ville devienne une ville morte, alors allez-y et puis baissez à 0, mais je pense que ce n'est pas ça qu'il faut faire.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. METRAILLER. Quelqu'un d'autre ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Mesdames, Messieurs, étant non seulement CG, mais un des organisateurs des festivals qui a été cité ce soir, j'ai écouté le rapport de la présidente de la commission de gestion et je me dis que mes 12 collègues du comité du Sierre Blues festival et moi-même qui travaillons plus de 2'500 heures sommes un peu crétins. Mais on a le plaisir d'essayer de faire quelque chose pour cette ville, c'est comme ça. On parle de critères, j'aimerais simplement vous dire qu'en tout cas le Sierre Blues festival ne connaît encore toujours pas les critères auxquels il a été soumis et auxquels il a été mangé. Nous avons rendu un rapport, comme les autres festivals, en date du 10 octobre et nous avons reçu, en définitive, ce qui a été dit par le président comme étant un choix politique. Autant dire que les critères qui étaient soumis, dont nous n'avons toujours pas connaissance, n'avaient pas beaucoup d'intérêt dans cette histoire. Nous ne sommes pas les seuls à donner des milliers d'heures ou des centaines d'heures ; je vois la représentation ici au fond du club de foot de Sierre, qui en donne largement aussi et dans un intérêt peut-être différent, à savoir que nos jeunes puissent pratiquer du sport. Nous, on a essayé de le faire

dans un autre domaine, mais toujours en essayant d'amener de la joie. Le Week-end au bord de l'eau le fait dans un autre domaine, le DreamAgo le fait dans un autre domaine. Mais une chose est certaine, amender à 0 n'amènera rien ; ne pas amender par rapport à certaines choses qui ont été dites ce soir ne fera que conforter à quelle sauce certains seront mangés, sur des critères que j'estime personnellement et je le dis ici haut et fort, pour ne pas dire qu'on le dit par-dessous les tables, très subjectifs.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALDELARI. Quelqu'un d'autre ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers amis, ce n'est pas non pas le chef de groupe, mais le simple CG que je suis qui s'exprime en ce moment... (*rires*) heu, j'ai dit fédéral ? Bon peut-être qu'un peu de sourire et de bonne humeur durant cette discussion ne fera pas de mal... je vous prie de bien vouloir m'excuser, c'est bien la preuve que je suis ému. Ecoutez, moi la question qui me vient gentiment à l'esprit, mais comment en est-on arrivé là ? Comment en est-on arrivé là ? J'ai un peu honte, Mesdames, Messieurs. De tout temps, il est vrai, la Municipalité prévoyait parfois des budgets un peu plus bas pour les manifestations culturelles et le CG, toujours dans sa mansuétude, s'arrangeait pour avoir un peu plus de billes du côté de la culture. En ce moment, mais qu'est-ce qu'il se passe ? Non seulement l'exécutif diminue des prestations et nous allons encore plus bas. J'ai de la peine à y voir de la cohérence, j'ai aussi de la peine à y reconnaître cette mentalité typiquement siéroise, qui est derrière ses associations, qui est derrière ses manifestations ; qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas, on y va aussi pour simplement rencontrer des gens et y faire des connaissances. Mais là, j'ai de la peine à m'y reconnaître et j'éprouve une certaine honte. Je reviens sur ce que je disais avant finalement, ce qui nous choque tous ici, c'est cette clef de répartition, ce sont des critères que l'on ne partage pas et, en période de restrictions budgétaires, nous sommes tous d'accord, personne n'a pensé à amender à la hausse le compte festivals, on aurait pu et tout le monde aurait été content. On ne l'a pas fait, pourquoi, parce qu'on prend nos responsabilités en période de restrictions budgétaires. Et ce qui est regrettable, c'est que dans cette période de restrictions budgétaires, on nous prévoit un compte avec une répartition qui, on le sait d'avance, va choquer, va blesser. Moi, je suis... je parlais avant d'arbitraire, je parlais de mauvais motifs, mais je veux bien être convaincu que la Municipalité a agi en son âme et conscience, je veux bien le croire, avec des critères auxquels elle croit. Elle est confiante en elle, c'est tout à fait normal, mais on ne partage pas ces critères-là et ce soir on a vu un plénum plus ou moins uni derrière ce mécontentement face aux critères de la Municipalité. Je sais que nous n'avons aucune compétence dans la clef de répartition pour ce compte, personnellement, j'aimerais quand même inviter le CM à réfléchir, à prendre en compte les débats de ce soir, à dire mais peut-être, effectivement, même si on a déjà fait quelques déclarations aux festivals, peut-être qu'on pourrait revenir un peu sur nos pas, pour plus d'équité, plus d'égalité et aussi plus de satisfaction au sein de la population. Je vous remercie de votre écoute, ça fait déjà bien trop longtemps que je parle. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. D'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote quant à la proposition de la commission de gestion ; celle-ci concerne le compte 40.100.365.25, festivals, pour un montant de CHF 200'000.— Si l'amendement est accepté, ce compte passerait à CHF 120'000.— Les CG qui acceptent l'amendement du compte 40.100.365.25 comme proposé par la Cogest sont priés de lever la main. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent. Merci. Y a-t-il des interventions ? **L'amendement de la Cogest est refusé par 36 non, 14 oui et 8 abstentions.** Y a-t-il des interventions ? La Municipalité veut-elle faire une nouvelle proposition ?

Nous allons maintenant voter pour la proposition de la Municipalité... d'après le règlement... alors les CG qui acceptent le compte 40.100.365.25 tel que proposé par la Municipalité sont priés de lever la main. Les CG qui acceptent le compte 40.100.365.25 tel que proposé par la Municipalité sont priés de lever la main. Les CG qui refusent la proposition de la Municipalité sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent. **La proposition de la Municipalité est refusée par 33 non, 23 oui et 3 abstentions.**

Nous allons passer maintenant à l'amendement du groupe DC... s'il vous plaît. Nous allons passer maintenant à l'amendement du groupe DC ramenant le compte à CHF 0. Les CG qui acceptent l'amendement du compte 40.100.365.25 comme proposé par le groupe DC sont priés de lever la main. Les CG qui refusent le compte amendé à 0 sont priés de lever la main. **L'amendement est refusé par 40 non et 13 oui.**

Quelqu'un veut prendre la parole ? Monsieur le Président.

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, naturellement, nous avons bien entendu toutes vos remarques, tous vos commentaires. Mais là, nous nous trouvons maintenant dans une situation tout à fait particulière, parce que dans le fond, nous ne savons plus quoi faire. Nous n'avons plus de montant à répartir ou bien nous en avons encore beaucoup. La chose n'est pas claire. Il semblerait que la position de la Municipalité pour maintenir le montant à CHF 200'000.—mériterait d'être au moins à la fin confirmée ou non. Parce qu'autrement, avec les votes successifs qui viennent de se passer, c'est le néant, il n'y a même pas 0, il n'y a même pas le 0 qui a gagné.

Raymonde PONT THUILLARD
M. MATTER.

Roger MATTER

J'aimerais dans un premier temps... je pense qu'il y a vice de forme, parce que la situation est complètement absurde. Je propose, invite le bureau à interrompre la séance, à relire le règlement modifié, tel qu'on l'a modifié, pour proposer une véritable procédure de vote et j'invite d'ailleurs la chancellerie à envoyer à tous les CG une version imprimée du règlement modifié, histoire que l'on soit tous à jour lors des séances du plénum.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. MATTER. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Oui, évidemment qu'on se trouve dans une situation... plus absurde que ça... vous avez tous compris la pirouette qui était proposée ? Donc, dans l'idée, moi j'arrive à vivre maintenant avec les CHF 200'000.—dans la rubrique.... Parce que dans mon idée, c'était que le premier amendement de CHF 80'000.—était refusé, le deuxième amendement qui était proposé sous forme de provocation, pour provoquer le débat, allait être refusé également. Donc si les 2 amendements sont refusés, on revient à la proposition initiale. C'est tout simplement ça, c'est tout. Je ne vois pas pourquoi est-ce qu'il y a une interruption de séance à cause de ça.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci. On va prendre 10 minutes de pause pour contrôler. Merci. *(La séance est interrompue durant une dizaine de minutes)*. S'il vous plaît, alors une erreur dans la présentation du vote est intervenue ; il ne fallait pas faire voter les CHF 200'000.—de la Municipalité. **Par le refus des 2 amendements, l'enveloppe de CHF 200'000.—a été indirectement approuvée.** Cela étant, comme il a été indûment procédé à un vote sur ce montant, je dois vous demander si vous souhaitez vous prononcer à nouveau sur les 2 amendements. Je prie les scrutateurs de... Alors les CG qui ne souhaitent pas se reprononcer sur les 2 amendements sont priés de lever la main. Vous pouvez me redonner les chiffres s'il vous plaît. Vous pouvez fermer la porte s'il vous plaît. Les CG qui désirent revoter sur ces 2 amendements. Et ceux qui s'abstiennent. **Le budget du CM est accepté par 51 voix...** Le CM désire...

Alors dans les comptes 40, d'autres interventions ?

Laurent DUCRY

Alors une autre intervention de la Cogest, concernant le compte 40.250.311.00. Nous estimons que le théâtre Les Halles doit aussi participer à l'effort d'économie général de la Commune, d'autant plus que les recettes de la billetterie ont été ajustées à la baisse (- CHF 25'000.—). La commission de gestion propose d'amender de CHF 29'500.— le compte mobilier, matériel et équipements, le ramenant ainsi à CHF 21'500.—, de quoi couvrir la location des gradins et l'achat d'un lave-vaisselle.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. DUCRY. D'autres interventions ? Pascale MORARD.

Pascale MORARD

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les CM, chers-ères collègues. Je dois mettre mes lunettes aujourd'hui... Faites-vous également partie de ces employés, de ces ouvriers, qui, décembre venu, avez eu vent des rumeurs concernant vos conditions de travail ? Les plus pessimistes vous annoncent qu'en 2014, il vous faudra faire autant, mais avec moins. Que les projets auxquels vous avez travaillé cette année-ci ne verront pas le jour, faute de budget. Que la chaise ergonomique ou la machine qui pourrait alléger votre tâche quotidienne ne sera pas investie. Et cette même rengaine dure depuis plusieurs années. Et bien, chers-ères collègues, c'est dans ces incertitudes-là que vivent les employés du TLH. En effet, depuis plusieurs années, à chaque séance de budget, des amendements sont souhaités, décidés, par nous, leurs employeurs, le législatif de la Ville de Sierre. Afin de ne pas rester dans l'émotionnel qu'on pourrait reprocher à l'élue de gauche que je suis, j'ai pris rendez-vous avec la cheffe de service de la culture, Mme PRALONG, et avec elle, nous avons parlé chiffres, vous en conviendrez, c'est objectif. Comme déjà fait au CG du mois de juin de cette année, je vous rappelle que la communalisation du théâtre des Halles s'est faite il y a un peu plus de 2 ans, selon une décision qui a été prise ici-même. Depuis, l'engagement d'une direction professionnelle - dont une saison a été programmée, la deuxième elle est en train de se vivre - est plus que constant. Pour la programmation 2011-2012, 4'642 personnes. Pour la programmation 2012-2013, 6'972 personnes. On parle de leur programmation, parce qu'effectivement le théâtre est loué pour des manifestations locales de nos sociétés. Environ 4'000 personnes vont à différentes représentations et ce chiffre-là ne varie pas. Concernant la création et l'accueil, la Cogest demande d'amender ce compte à CHF 230'000.—au lieu de CHF 250'000.—. Or, le TLH a déjà fait cet effort en 2013. Pourtant, en 2011, quand on avait budgété la communalisation du théâtre, il avait été prévu à CHF 250'000.—. Donc, il est légitime de revenir à ce budget initial. Il serait confortable pour ces employés municipaux du TLH de travailler dans une certaine sécurité. Qu'à chaque présentation du budget, ils ne se demandent pas une fois de plus si leurs projets pourront se réaliser ou pas. L'AdG, pour les raisons que je viens d'évoquer, vous invite à refuser les amendements concernant le TLH. Merci pour votre écoute.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme MORARD. D'autres intervenants dans la salle ? M. GENOUD.

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, je vous donne ici la position de la Municipalité sur ces propositions d'amendements et, avec votre accord, je parlerai tout de suite des 2 rubriques qui sont concernées, c'est donc dans les 2 cas, le théâtre les Halles. Le CM tient à rappeler que le modèle actuel répond aux préoccupations qui ont conduit le CG à exiger un audit lors de la précédente législature. Et ce dernier a déterminé que la communalisation du théâtre était la solution la plus adéquate. Aujourd'hui, nous disposons d'un lieu reconnu, par Théâtre Pro notamment, et de deux directeurs dont les qualités sont unanimement admises dans les milieux du théâtre. Les choix de direction, avec des moyens inférieurs à ceux qui leur avaient été annoncés, se sont à chaque fois révélés excellents. Avec l'aménagement du lieu - création de l'espace convivial du foyer, visibilité et efficience des structures - la courbe des spectateurs a pris l'ascenseur. Les collaborations avec les sociétés locales se sont nettement améliorées, même si certaines d'entre elles aimeraient naturellement disposer de plus de temps et ne pas payer de location... Des commentaires souvent inadéquats sont rapportés par des personnes qui ne fréquentent pas régulièrement le théâtre et, si quelques spectacles sont plus décoiffants et sortent des sentiers battus, « 120 secondes » y fait aussi sa création... Oui, faire de la création a un prix et oblige à prendre des risques, mais c'est aussi une chance de produire des pièces innovantes et attractives. Dans le cadre des économies qui ont été imposées aux différents services, nous avons choisi d'affirmer les moyens attribués au TLH parce que le moment est bien choisi pour soutenir le bel élan auquel nous assistons. Notre impulsion est des plus raisonnables puisque nous revenons au budget de notre création de 2012 et que l'écart entre charges et recettes est dû à un ajustement des recettes de la billetterie qui étaient largement surévaluées, indépendamment de la hausse de la fréquentation qui continue de

progresser. En ce qui concerne la rubrique mobilier, matériel, équipements, il est nécessaire de préciser qu'outre l'achat de la machine de nettoyage et le lave-vaisselle, ainsi que la location du gradin, le théâtre ne pourrait fonctionner sans les autres recettes budgétaires de cette rubrique. En effet, le montant pour la bureautique comprend déjà une somme de CHF 5'000.—environ pour le leasing du photocopieur ainsi que pour une série d'autres matériels de bureau pour l'usage courant. Et concernant les CHF 15'000.— du matériel technique, nous vous informons que le théâtre doit disposer d'un minimum de budget pour l'acquisition de certaines pièces de rechanges ou pour compléter certains équipements. Enfin, relevons que le poste « mobilier » a déjà baissé de CHF 10'000.— entre 2013 et 2014. Sur la question des rubriques pour la création et l'accueil, elle s'élevait, nous vous le rappelons, à CHF 250'000.— en 2012. Et le CG a souhaité que la Municipalité opère des choix dans sa politique culturelle. C'est ce qu'elle fait, c'est ce qu'il a fait, en soutenant la gestion de son centre de création des arts de la scène en Valais, ce lieu unique ici en Valais et en Suisse romande où il est reconnu par les professionnels et les sociétés locales qui le fréquentent. Par conséquent, si nous souhaitons donner des moyens raisonnables pour l'exploitation du TLH, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir renoncer aux amendements proposés par la Cogest et de laisser les montants inscrits par la Municipalité, à savoir CHF 51'000.— pour le poste « Mobilier, matériel, équipements » et CHF 250'000.— pour le poste « Créations, accueils et programmation ». Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un veut s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, nous nous pouvons passer au vote quant à la proposition de la commission de gestion ; celle-ci concerne le compte 40.250.311.00 « Mobilier, matériel, équipements » pour un montant de CHF 51'000.—. Si l'amendement est accepté, ce compte passerait à CHF 21'500.—. Les CG qui acceptent l'amendement du compte 40.250.311.00 comme proposé par la Cogest sont priés de lever la main. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent. **Alors la proposition de la Cogest est acceptée par 37 oui, 24 non et 3 abstentions.**

Nous pouvons passer maintenant au point suivant, je demande à la Cogest de s'exprimer.

Laurent DUCRY

Alors c'est pour la forme puisqu'on en a déjà parlé. La commission de gestion propose d'amender de CHF 20'000.— le compte 40.250.318.03 (Créations, accueils, programmes), le ramenant à CHF 230'000.—, soit au niveau du budget 2013.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. DUCRY. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? M. MATTER.

Roger MATTER

Une remarque plutôt d'ordre général, durant nos séances de préparation de nombreuses interrogations ont été émises très globalement concernant les Halles. La formule actuelle repose sur un contrat qui a été passé à notre initiative notamment il y a 2 ans, qui arrive à terme dans une année. Personnellement, je ne suis pas un spécialiste des Halles, je ne peux pas vous dire ce que c'est que du théâtre de création, je ne le sais pas. J'aimerais inviter le bureau à créer ou constituer une commission ad hoc « Les Halles » pour établir un rapport à l'attention du législatif, prendre contact avec les directeurs des Halles et nous expliquer un peu où on en est par rapport à ce contrat qui a été prévu, vu que dans une année se posera la question du renouvellement et une chose est sûre, personnellement – et je ne suis pas le seul – je n'ai pas toutes les clefs en main pour prendre des décisions qui soient sereines et bien fondées. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Le bureau a pris note de ta proposition. M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Une petite parenthèse à l'attention de Pascale MORARD, si certains sont dans l'incertitude, je connais certains qui ont perdu leur emploi à la fin de cette année ; ça existe aussi. Voilà. Mesdames Messieurs, c'est ma casquette de CG et d'ancien membre de la commission de gestion sur laquelle nous avons travaillé plusieurs fois concernant les Halles et qui, à un

moment donné, a amené cette communalisation... mais j'aimerais juste quand même reprendre une partie du rapport qui avait été présenté le 31.08.2011, enfin établi surtout le 31.08.2011 et qui disait ceci : « la Ville a repris dès le 2^{ème} semestre 2011 la gestion des Halles préalablement assumée par l'association Atout ; en termes comptables, ce changement de régime entraîne principalement l'abandon du poste « subsides d'exploitation » et la création de nouveaux comptes correspondant aux charges d'exploitation qui seront désormais supportées par la Ville et aux recettes espérées. Comme annoncé, les coûts nets devraient augmenter, mais dans une mesure tout à fait raisonnable, de l'ordre de CHF 100'000.—. Ce montant, légèrement inférieur à ce qui avait été annoncé, est basé sur des estimations faites en fonction des comptes de l'Atout et en comparaison avec d'autres salles de spectacles en Suisse romande. Cette prévision pourra être validée au terme de ce premier exercice comptable. » Bien loin de moi de remettre en question que ce soit la qualité des directeurs ou que ce soit la qualité de ce qui est créé, je ne suis pas spécialiste. J'aimerais quand même dire qu'aujourd'hui on est à CHF 730'000.— environ de dépenses nettes si on veut, dépenses moins recettes. Le dernier exercice, on va dire pas complet, de l'Atout, était aux alentours d'un demi-million. Alors oui, la Commune de Sierre a décidé d'aller dans le sens d'un théâtre de création qui coûte aujourd'hui CHF 730'000.—. J'aimerais faire un parallèle et je n'ai pas eu la réponse à cette question encore : lorsqu'on invite des troupes pros à venir créer à Sierre, quelles qu'elles soient, c'était de savoir si elles payaient une location pour utiliser notre outil, qui est le nôtre à tous. On pourrait faire un parallèle avec une équipe de foot étrangère qui vient s'entraîner sur le Haut-Plateau et à qui on fait un forfait d'utilisation des terrains, de l'hôtel, de la nourriture et qui offre, en parallèle, le match amical qui va avec, on fait une facture finale et on rentabilise, à quelque part, l'outil de travail qui est mis à disposition. Je ne vois pas, en tout cas dans les comptes ou dans le budget proposé, des revenus de location assez évidents par rapport au taux d'occupation de ces troupes de création et je soutiendrai volontiers le fait d'avoir un centre de création, je n'ai aucun problème avec ça, mais sachant que ces troupes sont quand même subventionnées, qu'elles soient hors canton ou cantonales puisqu'elles font partie de ThéâtrePro et qu'elles en ont des subventions, j'aimerais savoir dans quelle mesure on a essayé de rentabiliser – pour autant que ça puisse – mais rentabiliser au moins la création qui vient sur notre sol, autrement que par la première offerte. Voilà.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas nous allons pouvoir passer au vote concernant le compte 40.250.318.03 « Créations, accueils, programmes » pour un montant de CHF 250'000.—. Si l'amendement est accepté, ce compte passerait à CHF 230'000.—. Les CG qui acceptent l'amendement du compte 40.250.318.03 comme proposé par la Cogest sont priés de lever la main. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent. **L'amendement de la Cogest est accepté par 39 oui, 18 non et 2 abstentions.**

D'autres interventions sur le compte 40 ? Je vois que ce n'est pas le cas, nous passons aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales, pages 33 et 34. Y a-t-il des intervenants ?
M. MATTER.

Roger MATTER

Alors dans le cadre des discussions de notre groupe, en l'occurrence sur ce compte, on s'est posé la question : mais où sont inscrits les revenus de l'UAPE ? Ils ne figurent pas dans le même compte. Donc ce serait intéressant peut-être à l'avenir... je ne sais pas s'il y a des règles légales peut-être qui l'empêchent ou des règles communales, je n'en sais rien ; dans une certaine mesure, il serait intéressant d'avoir, présentées sur une seule page, les charges et revenus de cette institution.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Quelqu'un veut s'exprimer ? Je vois que ce n'est pas le cas, nous passons aux comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 35 à 37. Y a-t-il des interventions ? Romaine. Après... Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité, pages 38 à 46. Romaine.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers-ères collègues. Le CM a créé le poste de délégué à l'énergie en 2009. Malgré un engagement à mi-temps et une activité partagée sur 7 Communes, le délégué à l'énergie a relevé de nombreux défis :

- assainissement de la bibliothèque qui surchauffait depuis sa construction en 1995,
- assainissement complet de la piscine de Guillamo : la consommation a baissé de 67 % soit une économie annuelle de CHF 80'000.— ce qui est exceptionnel,
- projet visionnaire de chauffage à distance avec Constellium / Novelis,
- mise en place d'un programme de politique énergétique pionnier,
- contrôle des autorisations de construire,
- formation des concierges,
- conseils aux particuliers,
- suivi de la consommation en temps réel des plus gros bâtiments,
- introduction d'une comptabilité énergétique, etc.

Au final, malgré la construction de nouveaux bâtiments chaque année, la consommation d'énergie totale de la Commune a diminué de 5 %, soit CHF 110'000.—, depuis 2009 alors qu'elle ne faisait que d'augmenter depuis 2005. C'est un exemple pionnier pour la Suisse. Le bilan de ces 5 ans est rentable et exemplaire. Pourquoi dans ces conditions réduire le temps d'engagement du délégué à l'énergie de 50 % à 20 % ? Ses compétences ne se trouvent pas ailleurs dans l'administration et la Commune devra renouveler le label Cité de l'Energie en 2014. L'AdG remercie l'actuel délégué à l'énergie pour son travail et demande d'augmenter les traitements à la hausse de CHF 50'000.— afin de repourvoir ce poste. Nous proposons aussi d'utiliser les 20 % du délégué à l'énergie actuel pour assurer la transition. Comme on ne peut pas amender ce poste parce qu'il est lié, nous proposerons au poste 70.410.314.03 dans la mesure d'énergie d'économie de l'amender à la hausse. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Romaine. Quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet ? M. ROSSI.

Mario ROSSI

Là c'est bon, vous m'entendez ? Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les CG, chers-ères collègues. Engagé effectivement au 1^{er} octobre 2009, le délégué à l'énergie a œuvré à un taux de 50 % jusqu'à, comme ça a été dit, en septembre de cette année. Effectivement, lors de ses premières années d'activités, M. REY, ça lui a permis, pour ne pas le nommer, de mettre en place plusieurs actions d'économie et de suivi de consommation des énergies, en particulier au niveau des infrastructures communales, également d'apporter une sensibilité environnementale liée aux consommations d'énergie dans le cadre des nouveaux projets éditaires ou d'autorisations de construire ainsi que la poursuite d'actions liées au label Cité de l'Energie. Ce travail de fond et la mise en place des processus permettant la poursuite de ces objectifs d'économie d'énergie ayant été réalisés durant ces quelques années, la Municipalité a profité, au début 2013, du prochain départ à la retraite à 62 ans de M. REY, pour analyser le cahier des charges du délégué à l'énergie, ainsi que la manière de pérenniser le travail initial et de poursuivre les projets en cours. Il s'agit de préciser que cette analyse a été faite en collaboration avec M. REY. Le choix du Conseil s'est finalement porté sur la variante d'une location à l'ACCM, l'association des Communes du secteur Crans-Montana, de M. REY à 20 %, cette entité nous le prêtant, si on peut dire ça comme ça, un jour par semaine. Les mandats qui sont dès lors ceux de M. Energie sont principalement :

- d'assurer le maintien du label Cité de l'Energie et surtout des actions qui doivent en découler d'un point de vue environnemental,
- d'assurer le bon fonctionnement des procédures qui ont été mises en place pour le suivi et la rationalisation des consommations d'énergie dans les infrastructures communales,
- d'assurer le suivi des projets par exemple chauffage à distance ou l'établissement du plan directeur des énergies pour lesquels nous avons soit transmis ou allons transmettre des mandats à des bureaux spécialisés,
- de participer et de suivre les dossiers de la commission Cité de l'Energie.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle vous démontre que la volonté du Conseil est bien de poursuivre les objectifs décidés lors de la labellisation Cité de l'Energie. Dès lors nous estimons que la proposition d'amendement – même si on ne peut pas amender un compte qui touche a priori les salaires – même si je la comprends d'un point de vue politique n'apporterait certainement pas un effet spectaculaire et surtout irait à l'encontre de la volonté de la Cogest et

apparemment d'une majorité d'entre vous de demander au CM de canaliser, voire diminuer les coûts de fonctionnement sans forcément, finalement, perdre en efficacité. Je vous remercie de votre attention et je vous remercie aussi de prendre note des éléments susmentionnés.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. ROSSI. D'autres interventions ? Monsieur...

Noé ZUFFEREY

Mesdames et Messieurs les CM, chers-ères collègues. J'aimerais parler du point 70.210 donc le budget des routes et parkings et plus précisément du point 70.210.501.88, donc le budget pour la mobilité douce. Donc je vois que pour les routes et parkings plus de 7 millions, presque 8, comptent être investis au total, dont seulement CHF 40'000.—pour la mobilité douce, soit à peine 0,5 % du budget. Avec ça on peut faire quoi ? Repeindre les bandes cyclables en jaune fluo qui se voit bien dans le noir, en espérant que ça satisfera toutes les personnes qui demandent à pouvoir circuler à vélo en toute sécurité dans la ville ? J'ai presque cru qu'on se foutait de la gueule de toutes les personnes qui souhaitent laisser la voiture de côté quand j'ai vu ça. Surtout qu'un plan directeur comprenant le développement de la mobilité douce et des pistes cyclables a été établi et accepté par le CG lors de la dernière législature. Ce n'est pas en diminuant le budget de la mobilité douce de plus de la moitié qu'on va faire des économies. C'est quand même assez faible d'économiser CHF 70'000.—comme ça dans un petit endroit. Quand on me dit « il faut faire des parkings », je vous réponds « investissez dans la mobilité douce » ; ça coûte moins cher que d'ajouter d'énormes parkings souterrains et quand la population se rendra compte que circuler à Sierre sans voiture n'est plus si désagréable, ils la laisseront à la maison et il n'y aura plus besoin de parking supplémentaire. C'est compliqué à faire les choses bien et efficacement ... ce n'est pas compliqué à faire les choses bien et efficacement, il faut juste avec les couilles d'innover au lieu de s'enliser dans les routines et les automatismes dont on a l'habitude. C'est pourquoi j'invite le CM à revoir à la hausse le budget pour la mobilité douce en 2015. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci. Il s'agit donc d'un compte d'investissement.... S'il vous plaît. Quelqu'un veut s'exprimer ? Nous passons maintenant aux comptes 90... M. JULEN.

Stefan JULEN

Bonsoir à tous. Je reviens sur les comptes de fonctionnement concernant la page 45, compte 70.410.314.03, mesures d'économie d'énergie. La politique énergétique de la Confédération et des Cantons vise à augmenter les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, mais ce sont en grande partie les Communes qui sont responsables de prendre des mesures. Ces mesures nécessitent des moyens financiers. En 2010, sur ces comptes, plus de CHF 750'000.—étaient encore à disposition. Il ne restait plus que CHF 300'000.— sur le budget 2013 et le CM propose de réduire maintenant ce montant à CHF 91'800.—, en enlevant entre autres mesures aussi toutes les subventions pour les privés et d'autres mesures. Nous comprenons la volonté du CM de réduire les dépenses, mais en même temps réduire le poste du délégué à l'énergie et les comptes liés à ce poste, cela va trop loin. En effet, les mesures d'économie d'énergie peuvent servir de levier pour obtenir des subventions cantonales ou fédérales, par exemple pour l'assainissement des bâtiments ou l'installation de capteurs solaires. Ces mesures profitent donc aux citoyens, aux entreprises locales et, au final, aussi à la Commune. Maintenant dans le budget, même la participation à l'élaboration d'un bilan énergétique est refusée. En plus, beaucoup de projets urbanistiques comme la zone industrielle de Daval, l'école de commerce, la future utilisation de la zone de Condémines, sont en préparation. Sans moyens, ce n'est pas possible d'envisager une alimentation, par exemple par la chaleur à distance ou d'autres énergies renouvelables. C'est maintenant le bon moment, dans 5 ou 10 ans, c'est peut-être trop tard. L'AdG demande d'augmenter ce compte à CHF 150'000.—pour garder les bilans énergétiques et autres mesures d'économie d'énergie et demande au CM d'orienter sa politique énergétique clairement dans cette direction.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. JULEN. Tu peux juste nous rappeler le numéro du compte ? Merci beaucoup. Quelqu'un veut intervenir sur ce compte ? On va voter. Alors les CG qui acceptent l'amendement à CHF 150'000.—du compte 70.410.314.03 sont priés de lever la main. Les CG

qui refusent l'amendement du compte sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent. **L'amendement est refusé par 44 voix, 13 oui et une abstention.** Y a-t-il d'autres interventions sur les pages 38 à 46 ? Nous pouvons passer aux comptes 90, finances et impôts, pages 47 à 49. Y a-t-il des intervenants ? Nous passons maintenant aux comptes d'investissement, dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 50 à 60. Y a-t-il des interventions ? M. FADI... C'est d'abord M. DUCRY, M. DUCRY en premier, rapporteur de la commission.

Laurent DUCRY

Merci. Alors concernant le compte 40.300.501.00, centre sportif d'Ecossia. Il y a une année, la Cogest demandait à la Municipalité de présenter un projet global chiffré pour l'ensemble du site, et le CG avait amendé cette rubrique à CHF 0 dans cette attente. N'ayant toujours pas reçu le projet global chiffré, la Cogest propose d'amender ce compte de CHF 700'000.—. Cela ramène le budget à CHF 35'000.—, ce qui permettra de terminer l'étude pour le crédit d'engagement. La nécessité d'améliorer les infrastructures pour le football et l'athlétisme n'est pas remise en cause et le projet de collaboration avec Chalais est potentiellement intéressant, mais il nous paraît important de pouvoir se prononcer sur l'ensemble du dossier Ecossia et surtout de connaître le total des coûts avant d'engager des travaux. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. DUCRY. M. GENOUD, désirez-vous vous exprimer ?

François GENOUD

Oui, au nom de la Municipalité, je voudrais intervenir sur cette proposition d'amendement et vous dire ceci : nous avons mené de nombreuses rencontres avec la Commune de Chalais et les clubs concernés pour vous présenter un programme simple et clair. La presse s'est chargée de relayer le modèle suite à la présentation effectuée au CG lors de la dernière session et en a rapporté les premières estimations financières. Pour rappel, le programme propose la création d'un terrain synthétique, d'un terrain multisports, d'un terrain juniors, d'un anneau d'athlétisme, la réfection du terrain de street-hockey et la construction de locaux techniques, dont une buvette. CHF 35'000.— sont portés au budget, non plus pour mener des études supplémentaires qui ont largement été réalisées, mais pour vous présenter, en finalité et en juin prochain, un crédit d'engagement pour enfin réaliser les infrastructures sportives attendues depuis des années et qui permettront en particulier au FC Sierre de déménager définitivement de Condémines vers Ecossia. Aujourd'hui, avec le terrain synthétique c'est un message politique qu'il s'agit de donner et d'une opportunité réelle de contenir les coûts du projet et de fonctionner de manière cohérente et efficiente avec le centre de Bozon qui se trouve à quelques centaines de mètres de notre projet. Choisir de partager nos infrastructures, c'est un choix d'avenir et la possibilité concrète de réaliser rapidement une première infrastructure sportive. Nous partageons l'idée, Mesdames et Messieurs, qu'un esprit entrepreneur doit être capable d'anticiper le marché, d'innover et surtout de pouvoir compter sur des compétences clés. C'est dans cette stricte logique que nous vous proposons un programme clair et détaillé, tout en saisissant une opportunité d'affaires qu'il convient de ne pas manquer. Si vous refusez cette opportunité que nous avons élaborée conjointement avec les Communes et les clubs partenaires, nous nous tiendrons évidemment au programme qui vous a été présenté en rapatriant le terrain synthétique à Ecossia, mais nous aurons laissé passer un train qu'il sera extrêmement difficile de rattraper. Pour cette raison encore, nous vous encourageons à repousser l'amendement proposé par la commission de gestion. Et si la principale réticence du CG devait résider dans le fait qu'il ne veut pas adopter un objet isolé du programme d'Ecossia en dehors d'un crédit d'engagement regroupant l'ensemble des infrastructures sportives prévues, le CM peut volontiers prendre l'engagement formel de ne dépenser aucun franc de cette rubrique aussi longtemps que la demande de crédit d'engagement du site d'Ecossia n'aura pas été adoptée par le législatif. Avec cette mesure, le CG conserve la certitude qu'il pourra sereinement examiner la question du terrain synthétique à Bozon dans le cadre global du crédit d'engagement, prévu donc pour la session de juin 2014, et qu'en cas de refus, rien ne sera naturellement dépensé pour cet objet. En revanche, s'il accepte la dépense, elle pourra être engagée dès l'automne 2014 puisqu'elle figure au budget et permettra de bénéficier des synergies découlant d'une collaboration avec Chalais, le FC Chalais et la Commune de Chalais. Cette solution présente donc l'avantage de garder toutes les possibilités ouvertes tout en

préservant la décision finale du législatif. Je vous le redis donc, nous vous encourageons à repousser la demande d'amendement de la commission de gestion. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. M. Raymond ZUFFEREY.

Raymond ZUFFEREY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, chers-ères collègues. Nous ne pouvons que nous réjouir de la décision de la Municipalité d'avoir pris en considération les remarques de la Cogest et du CG de l'époque lors du budget 2013. En effet, nous pouvons lire dans son message relatif au budget 2014 qu'une étude va aboutir à un crédit d'engagement pour la réalisation globale du site d'Ecossia. Les CHF 700'000.— du compte 40.300.501.00 sont destinés, enfin, à une infrastructure sportive, un terrain de foot synthétique sur le site de Bozon et non pas d'Ecossia. Amender ce compte serait très préjudiciable. Il y a d'abord l'aspect symbolique. De nombreuses fois nous avons débattu dans cette assemblée sur l'opportunité de construire des infrastructures sportives associées avec d'autres Communes. La réalisation de ce terrain avec Chalais, nous démontre que ce n'est plus une utopie. Au contraire, c'est une belle ouverture et un pied de nez à l'esprit de clocher. Puis l'aspect financier : l'entretien est plus simple et moins onéreux qu'un terrain traditionnel. D'importantes économies sur les frais de fonctionnement sont envisageables avec un terrain synthétique. Et enfin, le plus important, l'aspect pratique : un terrain synthétique permet un usage quasiment illimité alors qu'un terrain traditionnel se dégrade et devient impraticable après 6 à 7 heures d'utilisation. Les personnes qui s'occupent des terrains de foot pourront vous le dire bien mieux que moi à quel point il est difficile d'entretenir et de mettre le plus rapidement à disposition des terrains traditionnels après des intempéries ou le dégel à la fin de l'hiver. Ce n'est pas le froid qui retient les sportifs de s'entraîner et de jouer, mais l'impraticabilité des terrains traditionnels pendant de longs mois. Le montant budgétisé pour un terrain synthétique de foot est un bon investissement, judicieux, utile et nécessaire. Au nom des nombreux sportifs et entraîneurs qui attendent avec impatience un tel terrain pour pouvoir pratiquer leur sport presque toute l'année, l'Alliance de Gauche vous propose de ne pas amender ce compte. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. ZUFFEREY. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Je précise tout de suite que sur le fond on est tous d'accord, que le FC Sierre a besoin d'infrastructures performantes, efficaces, y compris un terrain synthétique. Mais notre groupe a de la peine à comprendre, qu'au fait dans le budget 2013, c'était en somme les vestiaires et puis la buvette qui étaient prioritaires. Dans le budget 2014, c'est le terrain synthétique qui est prioritaire sur l'espace Bozon. Bon, et puis en 2015, qu'est-ce qui sera prioritaire ? Je ne sais pas. Nous proposons, au groupe, comme le mentionne le rapport de la Cogest sur le budget 2013 et 2014 d'attendre le crédit d'engagement. D'autant plus que ce crédit d'engagement est proposé pour le mois de juin déjà. En sachant que, si on accepte ces CHF 700'000.—de terrain synthétique actuellement... mais pour faire quoi ? Les travaux ne pourront de toute façon pas démarrer tout de suite. Alors on est quand même convaincus que ce projet est important, mais c'est important dans l'ensemble et puis il est hyper-important de trouver les bonnes synergies avec la Commune de Chalais. Monsieur le Président, vous nous avez dit tout à l'heure que divers contacts avaient été pris avec la Commune, etc., j'ai pris le soin d'appeler le président pas plus tard qu'aujourd'hui ; il m'a dit qu'il n'était pas du tout sûr de passer à l'assemblée primaire de mars ce projet, ni au mois de juin, il n'est pas sûr. Parce que pour lui, le projet n'est pas abouti et il n'y a pas une vision globale de la chose. Notons encore que le FC Sierre, j'imagine qu'avant de quitter le site de Condémines il faudrait qu'il y ait une structure adéquate à Bozon, à Ecossia, une cantine et puis des vestiaires. Nous sommes tous conscients de l'importance des infrastructures pour les sports de plein air conjuguées avec un plan de desserte adéquat. Alors, Mesdames et Messieurs de l'exécutif, j'ai envie de vous dire, mais on a envie de vous dire – et on vous dit du reste – présentez-nous au plus vite ce crédit d'engagement ; nous le voterons, nous le soutiendrons, nous avancerons de manière concertée et concrète, mais arrêtons de saupoudrer d'un côté à l'autre du terrain de foot, un bout de vestiaire ici, un bout de terrain synthétique, pour en définitive se retrouver avec un projet complètement farfelu. Voilà.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. Quelqu'un veut s'exprimer ? M. MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, le groupe libéral s'est évidemment penché sur la question. Nous ne contestons pas non plus l'investissement en tant que tel, mais nous estimons, nous aussi, qu'il faut d'abord revoir et attendre le crédit d'engagement pour le plan directeur. On a également eu une discussion – fondée soit-elle ou pas – quant au terrain synthétique, s'il s'agissait vraiment d'une nécessité absolue et je crois qu'à Sion, qui est dans une ligue supérieure à la nôtre, on ne bénéficie pas d'une telle infrastructure, mais je le dis sans avoir vérifié cette information. Quoi qu'il en soit, nous proposons également d'accepter l'amendement tel que proposé par la Cogest.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Quelqu'un veut s'exprimer ? M. SALAMIN Olivier.

Olivier SALAMIN

Oui, merci. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, chers-ères collègues. Le programme global a été présenté, a été largement étudié. Il vous a été soumis dans les coûts estimés qui vous sont présentés. C'est certain que le projet ne passera pas en assemblée primaire à Chalais, si Sierre ne donne pas un signe de sa volonté de collaborer avec ce site. C'est là où il y a une opportunité à saisir, parce que Chalais gagne dans son développement avec une surface synthétique, mais peut se satisfaire de ses surfaces actuelles. Donc l'enjeu, il est assez simple maintenant. Il a été précisé par le président dans le fait que le choix et la ligne budgétaire sont liés à un projet qui vous a été présenté, qui est suffisamment abouti pour être repris très clairement dans la presse, donc je veux en tout cas réfuter cette idée que le programme n'est pas là. Indiquer aussi que nous avons répondu au CG en proposant la réalisation d'une infrastructure sportive pour marquer le début de la zone d'Ecossia, puisqu'un des reproches avait été fait en disant « mais on commence par des locaux techniques, alors qu'on n'a pas le programme global ». Le programme global est là ; l'opportunité d'affaire est là. Si ce soir nous rayons cette possibilité et cette envie de réaliser, au final, une économie, une synergie entre deux lieux et la possibilité de collaborer avec la Commune de Chalais – et peut-être que Steves a eu un téléphone avec Alain PERRUCHOUD aujourd'hui – mais j'ai eu des contacts très réguliers avec lui ces derniers mois et avec le CM de Chalais, avec le FC Chalais. Et une opportunité est là de mettre les gens ensemble. Donc c'est le signe que nous devons donner ce soir. Le CG ne prend pas de risque, le programme a été présenté, le crédit d'engagement vous sera soumis. Tout est mis en place pour que l'on puisse démarrer une fois quelque chose à Ecossia. Donc la question maintenant elle est simple, c'est une question politique de savoir si on veut réaliser une fois quelque chose à Ecossia. Le reste n'est que grandes théories.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. SALAMIN. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote de la proposition de la commission de gestion, le compte 40.300.501.00, centre sportif d'Ecossia pour un montant de CHF 735'000.— . Si l'amendement est accepté, ce compte passerait à CHF 35'000.—. Les CG qui acceptent l'amendement du compte 40.300.501.00 comme proposé par la Cogest sont priés de lever la main. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent. **L'amendement de la commission de gestion est accepté par 30 voix, 24 non et 4 abstentions.** Merci.

Nous poursuivons la lecture des pages 55 à 60. Y a-t-il d'autres interventions ?

d. Discussion générale

Raymonde PONT THUILLARD

Alors merci, la lecture détaillée des comptes étant terminée, je donne la parole au plénum pour le point 3d de l'ordre du jour, soit la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Puisqu'on a parlé toute la soirée de faire des petits amendements et de faire de la « bricolerie » à coups de CHF 20'000.— / 30'000.—, le groupe PDC souhaite vous proposer des pistes concrètes de priorisation des investissements. En effet, le poste budgétaire pour l'avenue du Rothorn pour les travaux de la mise en place de la double circulation sont actuellement confrontés à pléthore d'oppositions, selon les services concernés. Les différentes démarches ne seront de loin pas terminées en 2014, si bien que ces travaux ne pourront pas débuter avant 2015. Dès lors pourquoi prévoir des investissements qui manifestement ne pourront pas se réaliser en 2014 ? J'y reviendrai dans les comptes 70. Notre groupe propose un amendement à la hausse du compte 60.100.501.00 de CHF 1'064'000.—pour la construction du réservoir de Pradézian qui est au bénéfice de toutes les autorisations. Ces travaux sont importants pour l'alimentation en eau potable des hauts de la ville. En résumé, budgétisons pour des travaux qui sont prêts à démarrer. En tenant compte des amendements proposés ce soir, nous ne risquons pas de construire ce réservoir en déséquilibrant davantage le budget d'investissement. Voilà, merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. La Municipalité veut s'exprimer ?

François GENOUD

Oui, volontiers. Pour vous dire au sujet de la proposition de M. CALOZ d'amender les moyens nécessaires à la réalisation de la mise en double sens de l'avenue du Rothorn, ce projet qui a été mis à l'enquête publique, qui fait – il est vrai – l'objet de nombreuses oppositions en cours de traitement et pour lequel nous avons un réel et bon espoir d'obtenir la levée de ces oppositions, moyennant sans doute des conciliations et des discussions avec ces mêmes opposants, toutes pour des questions de... des oppositions pour des questions de protection de l'environnement, bruit et air. Et nous gardons l'espoir sincère et évident qu'au début de l'année 2014, dans le premier trimestre de l'année 2014, cette solution puisse être débloquée et qu'à ce moment-là nous puissions entreprendre, enfin, enfin, ces travaux qui, comme vous le savez, sont de nature à nous permettre de faire un pas supplémentaire et attendu par la population, pour débloquer un peu cette circulation automobile insupportable au centre-ville de Sierre. Grâce à la mise en double sens de l'avenue du Rothorn, nous pouvons espérer une diminution très sensible de la charge de trafic sur Général-Guisan, qui permettra enfin, ce que tout le monde demande par pétition ou autre, que, par exemple, la place de l'Hôtel de Ville puisse être libérée de la circulation. Aussi longtemps que le double sens sur le Rothorn n'est pas fait, on est bloqués, on tourne en rond et c'est la raison pour laquelle nous gardons un ferme espoir qu'en 2014 ces travaux pourront commencer. Un amendement dans le sens de ce que vous proposez alors nous reportera à 2015 et c'est vraiment dommageable pour la responsabilité que nous avons prise de satisfaire au plus vite la demande de la population de résoudre ce problème au centre-ville. Sur votre autre proposition à propos du réservoir de Pradézian, je tiens juste à préciser qu'il est vrai, ce réservoir de Pradézian est prêt pour sa phase de réalisation, c'est bien juste. Mais le choix du CM de retarder d'un an la mise en œuvre de ce chantier tient à la volonté d'épurer le budget 2014 des investissements qui ne sont pas indispensables et/ou vraiment urgents. Je vous rappelle et je crois que c'est un élément qui a déjà été dit, ce réservoir aura une fonction certes importante pour la distribution de l'eau sur les hauts de la commune, mais pas pour la fourniture de l'eau. Il ne nous amène pas de solution pour la fourniture de l'eau. Il sera alimenté par pompage, certainement depuis la station de la Raspille, donc par la nappe phréatique et la construction de ce réservoir sera utile pour assurer une pression suffisante sur les constructions nouvelles qui sont à venir sur les hauts de la commune de Sierre, je vous parlais de Muraz, la route des Corles et ainsi de suite. Donc nous avons estimé que ça n'était pas quelque chose d'urgent et qu'il pouvait attendre une année, raison pour laquelle, malgré qu'il est prêt pour la phase de réalisation, il a été repoussé d'une année. Merci de votre compréhension, je vous propose de ne pas entrer en matière sur les amendements proposés ici par M. CALOZ.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. M. CALOZ... M. MATTER.

Roger MATTER

Merci pour ce temps de parole. Je comprends qu'il... on parlait de priorisation tout à l'heure dans un cas de réflexion de ce genre-là. Pour ma part, lorsqu'on est en présence d'un budget déficitaire, je vois mal augmenter encore un poste d'investissement, alors que, justement, on critiquait ce fait tout à l'heure. Et pour ce qui est de l'avenue du Rothorn, je suis un habitant du centre-ville, je connais au quotidien, je vois plutôt au quotidien, comme je n'ai pas de voiture - ce qui j'espère fera plaisir à mon collègue Noé - et je vois au quotidien les problèmes engendrés par les problèmes de circulation et, à mon avis ici, il y a vraiment des travaux urgents à entreprendre ; peut-être bien, même si on a 1 chance sur 10 ou 20 chances sur 100 que les oppositions ne soient pas résolues avant la fin de l'année, ça peut arriver, personne n'est devin ici-bas, du moment qu'on a la possibilité de traiter l'affaire avant la fin de l'année, je pense qu'il faut vraiment ici aller de l'avant et Steves je pense que tu seras aussi d'accord avec moi. Je m'excuse du reste d'avoir prononcé ton nom juste à l'instant et je voulais dire à Romaine par contre qu'elle peut prononcer le mien aussi souvent que possible, parce qu'il n'y a rien de plus délicieux que de l'entendre à travers de tes lèvres. Merci bien.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors je remercie M. MATTER de sa petite réflexion, ce qui me fait toujours plaisir. Au nom de l'AdG, alors, nous on ne peut qu'abonder dans le sens du président, là, on est, pour une fois, bien d'accord avec lui, parce que c'est ce qu'on demande depuis longtemps, c'est qu'enfin on résolve ce problème de la circulation sur la place de l'Hôtel de Ville. Donc on n'entre pas en matière sur les amendements prononcés par Monsieur, si j'ose peut-être là prononcer son nom, sinon il va croire que... enfin M. CALOZ. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. M. CALOZ, désirez-vous vous exprimer encore ? Maintenez-vous vos amendements ? Oui. Vous pouvez nous rappeler les numéros et les montants s'il vous plaît ? Nous allons passer au vote quant à la proposition de M. CALOZ. Celle-ci concerne le compte 60.100.501.00 pour un montant de CHF 1'064'000.— Les CG qui acceptent l'amendement du compte 60.100.501.00 sont priés de lever la main. Ceux qui refusent. L'amendement est refusé par... ah, il y en a qui s'abstiennent. **L'amendement est refusé par 40 voix contre 14 et 3 abstentions.**

Nous allons passer maintenant au compte numéro 70.210.501.09 amendé à CHF 0. Les CG qui acceptent l'amendement du compte 70.210.501.09 sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent. Ceux qui refusent pardon. Ceux qui s'abstiennent. **L'amendement est refusé par 36 voix contre 15 oui et 6 abstentions.** Merci.

Y a-t-il d'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Je tiens à m'exprimer au sujet d'un amendement qui ne se fera pas, mais qui m'est quand même venu à l'esprit. Dans le compte 70.210.501.00, divers aménagements de routes, je vais faire le lien avec le quartier notamment de Glarey, avec le projet de route du Monastère, fermeture de la route qui cause tant de soucis, vous le savez, à l'association de l'est sierrois et à notre ami Jean-Claude PONT. Au départ, mon idée était d'amender ce compte à la baisse d'un montant équivalent aux travaux qui seraient projetés, mais après discussion avec l'ingénieur de ville, il s'avère que ce montant est en fait une enveloppe globale pour tous les projets qui avancent et qui arrivent à terme à un moment donné, donc ce serait bête d'amender ce compte si la procédure pour Glarey devait durer encore un ou deux ans et que durant l'année prochaine on aurait eu d'autres projets à réaliser qui auraient été importants et qui ne soulèvent aucune contestation. D'aventure, si les Glareyards notamment ont la tête assez dure et que la procédure dure plus d'une année, j'aimerais, je souhaiterais que le crédit d'investissement relatif à cette route fasse l'objet d'un compte à part, parce que dans la mesure où il dépasserait les CHF 50'000.—on pourrait ainsi se prononcer là-dessus et ça donnerait l'opportunité au CG de donner également son avis. C'est peut-être cadre ouvert, je ne sais même pas si on atteindrait ce montant, mais je tenais néanmoins à le dire. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Y a-t-il encore des interventions ?

Raymonde PONT THUILLARD

Bien, la lecture détaillée des comptes étant terminée, je donne la parole au plénum pour le point 3d de l'ordre du jour, la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? Il n'y a plus d'interventions... nous pouvons ainsi passer à... Ah, oui, M. CALOZ.

Steves CALOZ

Je vous promets, c'est la dernière intervention, mais c'est les lois de la démocratie. La votation finale sur le budget... Comme je l'ai dit tout à l'heure, on regrette quand même ce budget avec un déséquilibre. On s'inquiète de la politique d'investissement, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui n'est pas en phase avec la capacité financière de la Commune. Nous proposons de mettre en place un processus participatif entre l'administration et le politique, afin de repositionner les activités de la Commune. Cette approche permettra ensuite d'évaluer les dicastères ou les secteurs dans lesquels on ne fait pas assez certainement, peut-être trop ou on fait juste ce qu'il faut. Ainsi cela permettra de clarifier les décisions que pourrait prendre le CM, afin de recadrer ses objectifs et ses actions. On n'a pas le courage encore, tous groupes confondus, de s'attaquer aux vrais problèmes. Pourquoi n'y a-t-il pas le courage politique pour s'intéresser de près au fonctionnement de l'administration communale ? Mais, au final, on s'accorde à dire que le débat de fond doit être le suivant : quelle dette est-on prêt à accepter, quelle dette et pour quels investissements réalisés ? Les écoles ? Le centre-ville ? La patinoire ? Les infrastructures sportives ? L'approvisionnement en eau ? La zone industrielle ? Le développement des quartiers, des villages ? Il doit y avoir un vrai débat à ce propos et nous devrions pouvoir trouver entre l'exécutif, le législatif et la population une espèce de contrat politique : un accord sur la politique d'investissement pour les 10 prochaines années. Et à ce sujet, je vous proposerai qu'il y ait ponctuellement une réunion entre le CM, les chefs de groupes, les présidents de commissions, les responsables des différents dicastères, pour essayer de faire une table ronde, vraiment, et puis de dire maintenant pour les 10 prochaines années, c'est les infrastructures d'Ecossia, c'est le développement industriel, c'est le centre-ville et puis de cette manière-là je pense qu'on aura une vision de Sierre à l'horizon 2023, pour autant qu'on ait une vision, une vision commune. Je vous propose de réfléchir à ce processus qui nous permettra certainement d'avancer beaucoup plus rapidement dans la réalisation des projets importants pour notre ville. Et puis, en dernier ressort, avant de passer à la votation du budget, j'aimerais proposer au plénum de voter ce budget à bulletins secrets, pour éviter que certaines personnes qui sont peut-être hésitantes ou non aient des pressions supplémentaires pour voter ce budget. Voilà, merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. Le vote à bulletins secrets étant demandé, je vous rappelle que, selon l'article 28 de notre règlement communal, celui-ci doit être appuyé par le dixième des membres présents. Je prie les scrutateurs de se préparer. Les CG qui désirent voter à bulletins secrets sont priés de lever la main. C'est bon, c'est oui. Merci, merci.

e. Votation finale

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons donc passer au point 3 de la votation finale du budget 2014. Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2014 de la Commune de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le CM avec les amendements que vous avez acceptés... M. GENOUD.

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, avant que vous vous décidiez à voter le budget de l'exercice 2014, comme demandé à bulletins secrets, j'aimerais attirer quand même votre attention sur ce qui pourrait se passer en cas de refus du budget, de façon à ce que même si c'est dans le secret de l'urne vous soyez pleinement conscients du risque encouru d'un vote qui conduirait la Municipalité ce soir à ne pas avoir de budget pour l'année 2014. Loin de moi l'idée de contester ce droit que vous avez de choisir, mais il me semble quand même nécessaire d'attirer votre

attention sur la portée exacte de votre acte. Tout d'abord, permettez-moi de rappeler quelles sont les dispositions légales. L'article 312 de la loi sur le régime communal dit qu'en cas de décision négative concernant le budget et les comptes, ceux-ci sont renvoyés au CM pour un nouvel examen. Et après un deuxième refus, c'est le Conseil d'Etat qui intervient, qui tranche. L'article 26 de l'Ofinco dit ce qui se passe au moment où il y a défaut d'approbation d'un budget. Si le budget n'est pas entré en force, la Commune ne peut pas engager de dépenses autres que celles qui sont indispensables au fonctionnement de l'administration et en particulier les dépenses liées. Cela signifie en ce qui concerne la procédure que le CG nous donnerait avec son refus d'un certain nombre d'instructions, unanimement admises, pour que le nouvel examen prévu par la loi puisse se faire avec des perspectives raisonnables d'acceptation par le législatif. On ne pourra pas vous présenter un nouveau budget, si tant est que vous le refuseriez maintenant, si les attentes du CG ne sont pas exprimées clairement et unanimement auparavant. A défaut, on s'achemine vers un second refus dont les conséquences sont claires : c'est la tutelle de l'Etat. Et je ne pense pas que c'est vous qui souhaitez cette situation. Sur le plan pratique maintenant, il faut que vous ayez conscience qu'un refus de budget entraîne l'abandon de toutes les dépenses non indispensables au fonctionnement de l'administration. Il s'agirait d'une mesure heureusement inédite pour nous, et pour beaucoup d'ailleurs, qui nécessitera sans doute le recours aux conseils des services de l'Etat pour éclaircir certaines situations pour savoir jusqu'où nous devons aller et les limites que nous ne devons pas dépasser. Mais cités en vrac, et sans avoir eu le temps de faire une analyse approfondie, il est très probable que les services et prestations suivantes soient totalement ou partiellement suspendues dès le 1^{er} janvier :

- la patinoire de Graben et celle de Bellevue
- les subsides culturels et sportifs
- les Halles
- la communication, soit le journal, le site internet,
- les spectacles et sorties scolaires
- les sports facultatifs
- les apéritifs aux sociétés et associations qui nous sollicitent
- le jumelage
- les actions de promotion économique
- la cantine scolaire
- certaines prestations de la crèche, de l'UAPE
- les patrouilleurs scolaires
- les études surveillées

et j'arrête là une liste qui n'est pas exhaustive, mais qui, toutes, sont des dépenses non obligatoires à la vie d'une Commune et que nous devrions suspendre jusqu'à l'adoption d'un nouveau projet, d'un nouveau budget. Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, je ne voudrais pas, ni faire du chantage, ni vous faire peur, mais soyez bien conscients de ce que signifierait pour la Commune de Sierre, pour sa population, au service de laquelle nous travaillons tous, que je sache, ce que signifierait un refus complet de budget. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. GENOUD. Donc... M. CALOZ.

Steves CALOZ

Monsieur le Président, j'ai bien compris vos propos. Cependant, il faut quand même rappeler à la salle, au plénum, que régulièrement, en nouvelle période législative, le budget est reporté au début de l'année suivante pour que ce soit l'exécutif nouvellement élu qui fasse le budget. Et à ce sujet, la législation a prévu tout ce qu'il fallait pour que la Municipalité n'arrête pas de fonctionner. Je crois qu'il ne faut pas non plus trop faire peur à l'assemblée. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci beaucoup. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts et la question est donc : conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, acceptez-vous le budget 2014 de la Commune de Sierre avec ses amendements et autorisations de souscrire les emprunts nécessaires que le budget implique. (*Les CG procèdent au vote à bulletins secrets*). Alors **le budget de la Commune de Sierre est accepté par 34 oui, 24 non et 2 abstentions**. La Municipalité veut s'exprimer ?

François GENOUD

Mais la Municipalité exprime son soulagement devant cette situation. A peine croyable il y a quelques heures encore qu'un budget selon les nouvelles dispositions légales à disposition du CG pourrait être discuté, amendé, avec finalement des propositions d'amendement de la commission de gestion qui touchaient sur les comptes de fonctionnement une partie infime du budget total qui s'élève à peu près à 79 millions de francs, puisse, après toutes ces discussions et, au final, être finalement contesté par au moins 24 CG sur 60. Ça c'est du jamais vu. Mais nous acceptons l'opposition et nous remercions alors les gens qui ont raisonnablement, la tête froide, choisi de soutenir la Municipalité et son budget pour l'exercice 2014. Merci à ceux qui nous font confiance.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Monsieur le Président. Olivier.

Olivier SALAMIN

J'ai aussi préparé un petit message, un peu amer, au début... La Cogest, qui a critiqué le manque d'objectivité de notre travail d'évaluation, a estimé qu'il fallait amender de CHF 30'000.— la rubrique « Matériel, mobilier, équipement » du TLH et elle a été suivie. Quelle naïveté de ma part d'avoir fait calculer au franc près les besoins d'un théâtre, qui en ne remplaçant pas un projecteur défectueux n'aurait pas pu être amendé. Peut-être ne tombera-t-il même pas en panne... Je suis désolé, en particulier pour Denis MAILLEFER, d'avoir commis cette erreur de jeunesse. Quelle naïveté de croire aussi qu'il y avait une réelle volonté citoyenne de réaliser rapidement des infrastructures sportives à Ecosia et que les voies d'un partenariat étaient celles qui devaient être empruntées. Sans créer le moindre impact budgétaire significatif pour la Ville, 2 projets se trouvent ce soir ralentis, c'est dommage, vraiment. Je m'en tiendrai donc aux idées positives qui ont été évoquées et aux soutiens qui se sont manifestés pour que ces deux projets continuent à être défendus au mieux. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. SALAMIN. Je remercie encore une fois les membres de la commission de gestion pour leur excellent travail ainsi que tous les collaborateurs de la Municipalité pour leur collaboration, leur engagement et leur disponibilité.

4. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons désormais passer au point 4 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité et je cède la parole à M. François GENOUD.

François GENOUD

Merci beaucoup. Mesdames, Messieurs, au chapitre des informations de la Municipalité, j'ai la charge de vous communiquer ce qui suit :

Concours d'architecture pour l'école et l'UAPE de Granges

Le concours d'architecture pour l'école et l'UAPE de Granges a eu lieu. Le jury a désigné récemment le lauréat de ce concours. Il s'agit du bureau sédunois DVarchitectures & associés SA pour son projet Léa & Léon. Le 2^{ème} prix a été attribué au bureau Berclaz-Torrent et le 3^{ème} au bureau BTM. La présentation officielle des projets aura lieu le 06.01.2014 à 18h00 à Granges. Tous les membres du CG sont cordialement invités à assister à cette cérémonie. Le crédit d'engagement, qui donnera le feu vert au non pour la réalisation de ce projet, vous sera soumis dans le courant de l'année 2014.

Commune en santé

Conformément au souhait exprimé par le CG via son postulat accepté en novembre 2011, la Commune de Sierre a entrepris les démarches lui permettant d'obtenir le label correspondant. Celui-ci est aujourd'hui acquis et vient couronner un travail de plusieurs années qui se traduit dans le quotidien par un ensemble de mesures visant à améliorer le bien-être de ses habitants. La Ville a développé au total 68 mesures de promotion de la santé. Certaines mesures ont été

jugées comme particulièrement innovantes par l'instance certificatrice, notamment dans la promotion de la santé des aînés comme par exemple : visites préventives à domicile, appartements intégrés Domino, Pro Socio services bénévoles, cours de gym prévention cardiaque, sport et ateliers santé Pro Senectute, courses à domicile en cas de chutes de neige, etc. etc. La remise officielle du label aura lieu à l'occasion du Noël des aînés. Les autorités communales de Sierre présenteront les mesures originales qui leur ont permis l'obtention de ce label.

Pour le troisième sujet dans ces communications, je cède avec plaisir la parole à M. Mario ROSSI qui nous parle des Moloks.

Mesures de surveillance des Moloks

Mario ROSSI

Mesdames, Messieurs les CG, cher Silvio, chers-ères collègues du Conseil. Quelques infos brutes de décoffrage puisque je les ai apprises ce matin et puis même mes collègues du Conseil n'ont pas eu ces news. Donc c'est vraiment quelques éléments très rapidement dits. Donc concernant la vidéosurveillance des Moloks le service de l'environnement a exécuté avec son mandataire des tests, sur 16 jours. 16 jours de vidéosurveillance en continu, soit 384 heures de film, si on peut appeler ça comme ça, dont 141 heures sont exploitables puisqu'il y a des problèmes concernant la luminosité, l'objectif qui s'encrasse, etc. mais enfin ça nous a permis de tester le système. Ces 384 heures de film ont nécessité 44 heures de visionnage puisqu'on fait dérouler la bande plus rapidement en fonction des allées et venues, vous imaginez bien. Mais, quoi qu'il en soit, les résultats sont intéressants puisqu'on a dénombré quand même 76 infractions, dont 59 hors commune et 17 pour des domiciliés de Sierre. Donc ça veut dire que globalement ce premier test est satisfaisant, qu'on va le poursuivre en essayant d'améliorer, d'y apporter certaines améliorations techniques et puis faites circuler le bruit autour de vous, peut-être que ça sensibilisera certaines personnes à ces infractions. Donc voilà le bilan rapidement décrit et puis j'en ferai un rapport au CM pour la suite utile. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. ROSSI. D'autres informations ? Silvio. (*M. CALDELARI demande hors micro si les contrevenants seront verbalisés. M. ROSSI répond affirmativement*). Alors merci à M. GENOUD et à M. ROSSI.

5. DIVERS

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons passer au dernier point 5 de l'ordre du jour, les divers. Comme d'habitude, je vous demanderai, dans la mesure du possible, de regrouper les interventions selon les thèmes traités.

Robert METRAILLER

Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers-ères collègues. Ce soir, j'ai quand même un goût amer, parce que j'ai le sentiment qu'une grande partie du CG est un peu le fossoyeur de la culture et du sport. L'objet de ce soir, c'est clair, c'était le traitement du budget, mais j'ai le sentiment qu'au lieu d'appréhender le sujet avec un peu plus de hauteur et de vision sur le futur, la majorité du CG l'a étudié avec la loupe d'un comptable myope et obtus et je suis... je regrette cette situation. Je pense qu'avec les amendements qu'on a faits ce soir, on a rendu notre ville un peu plus morte, un peu plus grise, un peu moins attractive et je pense qu'on est tombé à côté de la volonté qu'on avait au début. Alors nos enfants iront à Sion faire du sport et nous on ira au Baladin à Savièse ou au Crochetan à Monthey. Là, au moins, il y a de l'action, il y a du théâtre, il y a de l'animation et il y a de la volonté. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. METRAILLER. Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je soumetts à votre attention un problème qui m'a été présenté par une citoyenne sierroise, Mme Lucia PERRIÈRE,

je cite volontairement son nom, car c'est son souhait. Lucia PERRIÈRE, avec son mari aujourd'hui défunt, a acquis une maison neuve en 1993 à la rue du Grain d'Or 28 dans le quartier de Glarier/La Croix. Au moment de l'achat de sa maison, elle n'avait d'aucune manière connaissance du fait qu'elle était située dans la zone frontale du glissement de terrain nommé « boup », phénomène géologique connu depuis des dizaines d'années dans le canton du Valais. Depuis 2011, Mme PERRIÈRE a commencé à constater des fissures à l'intérieur, à l'extérieur et, notamment, dans la structure porteuse de la maison. Ces fissures sont devenues très importantes jusqu'à ce jour. Cela a fait l'objet d'une expertise du bureau d'Ingénieurs Bisa et d'un rapport de Charly BERTHOD, ingénieur géologue, je cite : « la poussée ayant atteint des valeurs suffisamment fortes pour provoquer des ruptures et des tassements de terrains, sous et devant la maison ». Mme PERRIÈRE se bat depuis 2 ans pour chercher une issue à ce grave problème qui menace son patrimoine familial, fruit du travail d'une vie d'elle-même et de son défunt époux. Elle a constitué un dossier fort bien documenté et a cherché de l'aide auprès de tous les acteurs qui pourraient être concernés par le danger et le manque de sécurité qui « gravent » sur elle, ses enfants et sa maison. La Ville de Sierre, qu'elle a interpellée, lui a répondu, je cite : « lors de l'octroi de l'autorisation de construire de votre habitation délivrée par la commission cantonale des constructions en date du 5 septembre 1990, aucune étude n'avait été établie afin de préconiser des mesures constructives pour remédier au problème de cette zone de glissement. Le règlement communal des constructions de l'époque ne faisait aucune allusion à ce sujet ». Si cette réponse est conforme quant aux dates des règlements des constructions, permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de soumettre à votre réflexion le dossier cité et la question suivante : dans quelle mesure la Commune pourrait-elle soutenir Mme PERRIÈRE dans son parcours du combattant épuisant et pour l'heure stérile ? Car, face à un phénomène géologique en œuvre depuis bien longtemps, un seul citoyen n'a pas les ressources et les compétences suffisantes pour se protéger. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme BREMBILLA. La Municipalité veut s'exprimer maintenant ?

François GENOUD

Volontiers parce que j'ose espérer que des problèmes de cette nature il n'y en aura pas d'autres qui seront soulevés ce soir. Volontiers Mme BREMBILLA. La problématique a été portée à notre connaissance, de la maison de Mme PERRIÈRE, et nous partons du principe, comme cela a été dit et comme vous l'avez relevé, que l'autorisation de bâtir à l'époque – et j'ignorais que ça datait déjà de 1990 – a été dûment délivrée avant la construction, mais surtout avec le préavis positif des services compétents du Canton. Pour un problème géologique de cette importance, c'est les services du Canton, naturellement, qui ont la possibilité d'intervenir ou de donner un préavis positif ou non. Et le phénomène du « boup » comme vous l'avez relevé était connu en 1990 déjà, c'est une certitude. Alors tout au plus, ce que nous pourrions faire c'est accompagner Mme PERRIÈRE pour l'aider à entreprendre des démarches auprès, par exemple, des personnes qui lui ont vendu sa maison, auprès des assureurs, des compagnies d'assurance, auprès du Canton aussi. Parce que, comme vous l'avez dit, je suis convaincu qu'une personne seule et qui plus est une dame, sauf erreur de nationalité étrangère, à moins qu'elle se soit mariée ici en Suisse, ne peut pas se battre dans un problème si difficile. Et il s'agirait peut-être de proposer que ce soit le quartier complet qui s'unisse pour demander réparation là où c'est possible. Mais à l'heure qu'il est, la Municipalité ne pourra pas entreprendre plus que cela. Mais volontiers on peut se tenir à disposition pour l'aider dans les démarches, ça oui.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? M. CRETTON.

Patrick CRETTON

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif, chers-ères collègues. Je me permets d'intervenir à propos d'une inquiétude concernant Sierre est. Je n'aborderai pas le sujet de la répression menée par la maréchaussée à Glarey, mais me préoccupe de la jonction routière dans le secteur rond-point Paradis. Le CG vient d'approuver le budget 2014 et avec lui notamment l'investissement du passage inférieur de la Scie devisé à CHF 1'800'000.—. Ce nouveau passage sous voies est prévu pour permettre la future jonction routière entre la Scie et le Paradis. Le tracé de cette route n'est pas encore fixé,

différentes variantes étant à l'étude. La Commune informait en ces termes dans l'Info Sierre d'octobre 2011. Ce projet est louable et souhaitable pour les schémas de circulation et le développement de la ville. Cependant, 2 ans après la parution de l'info précitée et 3 ans après la mise à l'enquête de l'assainissement et la mise au profil d'espaces libres du tunnel de Gobet, la situation actuelle, en l'absence d'une prise de position claire envers les riverains, présente un risque économique non négligeable pour une PME dynamique et florissante ayant pignon sur rue depuis plus de 50 ans. A l'étroit dans ses murs en raison d'une forte croissance, la PME étoilée se doit de planifier son développement à long terme. Ce dernier est entravé et gravement compromis par le flou actuel. L'insécurité juridique découlant d'une absence de détermination claire et sans équivoque de la Municipalité quant au choix des variantes ne permet pas à cette entreprise de planifier son développement. Dès lors, une extension possible à l'ouest devient aléatoire, obligeant ainsi les responsables de cette PME à envisager d'autres options, afin d'assurer la pérennité économique de leur outil de production. J'appelle la Municipalité à tout mettre en œuvre et ceci dans des délais raisonnables afin d'assurer le développement et le maintien de 25 postes de travail sur le territoire communal. Je vous remercie de prendre position sur l'état des décisions ainsi que sur la planification relative au secteur rond-point Paradis et de son calendrier prévisionnel. Je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CRETTON. D'autres interventions ? Romaine.

Romaine EVEQUOZ

Je me réjouis du label de Commune en santé. J'espère que le label Cité de l'Energie passera avec succès l'examen d'ici quelque temps. Et j'ai une question à poser par rapport au restaurant de l'Hôtel de Ville qui est en cours de rénovation : combien coûte la rénovation ? Et puis quel projet il y a derrière cette rénovation ? Est-ce que vous avez pensé à ce que vous allez en faire ? Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions du plénum ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Deux interventions, sur deux sujets différents. Le premier concerne le domaine du parcage. Nous sommes régulièrement pris à parti, notamment par les gens de Glarey, où nos services de la police municipale ont pris l'habitude d'aller mettre de l'ordre, ce qui est louable à quelque part, parce qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait une disparité entre certains quartiers de la ville. Mais quand on commence à mettre des amendes à midi, le temps où les ouvriers vont manger, que ce soit à Anniviers ou au Belvédère, ça devient un tout petit peu gênant, car dans le même temps au centre-ville, on peut parquer sur des trottoirs, ou à Muraz également, ou mieux encore, lors des services de messes. Ayant été enfant de chœur, pardon j'enlève enfant de chœur, parce que personne ne le croira, ayant été servant de messe, je ne m'attaquerai donc pas à la religion, mais je trouve quand même navrant parce que si on prend le côté de l'église Sainte-Croix, les gens ne peuvent pas sortir de chez eux ou rentrer chez eux. C'est un problème qui date de Matusalem – déjà quand j'étais servant de messe – et il y avait largement moins de voitures que maintenant. Donc j'aimerais quand même connaître quelle est la politique policière de prévention ou de répression qui est mise en place puisqu'il y a eu un changement ? Deuxième point qui est une répétition d'une intervention que j'ai faite lors de la dernière législature. Monsieur le Président, vos services ont annoncé le vendredi 13 décembre la nouvelle que nous connaissions déjà tous, à savoir que Feu au lac ne serait plus organisé. Mais, si on comprend bien, c'est que la Ville de Sierre n'organisera plus Feu au lac. Alors j'aimerais rappeler encore une fois, puisque j'ai le bonheur d'être membre du comité de la société de développement qui est l'organe faitier de l'office du tourisme de Sierre, Salgesch et environs que la Ville de Sierre n'est pas organisatrice de l'événement, non plus pas organisatrice, normalement, du futur événement. Ce qui est navrant dans ce communiqué qui était des plus négatifs, comme il a été perçu par les médias et retransmis par les médias malheureusement, ce qui amène une touche sombre – Robert, je te suis dans ce que tu dis – ce qui est embêtant, c'est qu'en même temps sur, on va dire mandat de notre comité, la direction de l'office du tourisme et les services notamment de la promotion économique s'étaient rencontrés, afin de faire un communiqué on va dire commun, en ne parlant que de positif, à savoir une nouvelle fête nationale, quelque chose de nouveau et que du positif là-dedans et tout ça a été torpillé par un

communiqué qu'on peut trouver malheureux pour être poli et vraiment ça a enlevé la motivation. D'ailleurs, c'est à se poser la question si la société de développement prendra le mandat d'organiser la prochaine fête nationale en 2014, laissant peut-être le soin à la Ville de Sierre de l'organiser elle-même.

Raymonde POINT THUILLARD

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions ? M. François GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, je vais répondre à ces 3 questions et laisserai volontiers le soin à ma collègue Juventa ZENGAFFINEN de répondre sur la question police, si vous le voulez bien. Dire à M. Patrick CRETTON, au sujet de la problématique qu'il soulève, que nous connaissons ce sujet ; la sortie vers le rond-point Paradis du futur axe, comme il l'a dit, censée relier la place de la Scie à la rue du Simplon n'est pas encore définitivement arrêtée et planifiée. Mais très volontiers on pourra se mettre en contact, mais je crois qu'on l'est déjà, avec l'entreprise, la PME qu'il cite et d'autres riverains pour avancer avec la planification, afin que les choses soient un peu plus claires pour eux, mais peut-être comme pour nous ; ce serait bien. Après, en termes de réalisation, vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que, hormis le passage sous voies actuellement en construction sous la ligne CFF, et bien nous allons dépendre de la possibilité de démolir la patinoire de Graben. Jusque-là nous ne pourrions pas construire donc la route qui est censée relier donc la Scie à rond-point Paradis. Mais j'admets que, par sécurité pour les riverains et les entreprises qui sont localisés là, on pourrait aller de l'avant avec la planification et puis peut-être clarifier les choses. Ça serait sain pour tout le monde et peut-être pour nous aussi. A la question de Romaine EVEQUOZ sur le futur du restaurant de l'Hôtel de Ville, je voudrais dire et rappeler dans le fond ce qui a été dit il y a quasiment une année ici, avec quelques petits compléments quand même. La première chose, le budget, ça a été annoncé l'année passée ici et on va s'y tenir ; c'est un projet qui va coûter CHF 1'600'000.—. Ça c'est un objectif que nous nous sommes fixés, on va évidemment tout faire, comme d'habitude, pour ne pas le dépasser. Maintenant, le projet d'aménagement de ces locaux, il prévoit, comme annoncé déjà l'année passée, un restaurant qui aura une cuisine entre DE COURTEN et la pizzeria. Et puis qui est censé avoir aussi sur l'avant, là où se trouve actuellement le tea-room, un bar à vin avec un magasin axé sur la vente des produits du terroir. La salle de conférences que nous devons remplacer parce que la salle de Récréation d'aujourd'hui ne sera plus disponible, puisqu'elle devient le restaurant, est maintenant envisagée à l'étage, donc au premier, en dessus de là où on tient le tea-room jusqu'à maintenant, ce qui nous a permis de pouvoir maintenir la boulangerie, la boulangerie EPINEY qui est là, elle pourra être maintenue et nous allons refaire avec cet exploitant un contrat de longue durée qui lui permettra de continuer de vendre du pain sur la place de l'Hôtel de Ville, ce dont nous nous réjouissons. Voilà ce que l'on peut dire dans les détails ; le projet avance à vitesse normale et, si tout va bien, l'année prochaine, après la séance du CG où on discutera le budget 2015 et bien peut-être qu'on pourra vous inviter à prendre un verre au nouveau café de l'Hôtel de Ville.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Monsieur le Président....

François GENOUD

Heu, je voudrais... si je peux terminer...

Raymonde PONT THUILLARD

Oui, oui...

François GENOUD

Répondre encore à Silvio au sujet de ses questions sur la fin du Feu au lac. Vous CG avez reçu, par écrit il y a quelques jours, une communication qui vous était particulièrement destinée pour vous dire quelle était la situation dans le fond du déficit que la Municipalité est entre guillemets contrainte d'assumer puisque l'expérience ou l'édition 2013 du Feu au lac s'est soldée à nouveau par un important déficit. Il nous a semblé clair que nous ne pouvions pas communiquer ces faits uniquement au CG. Il fallait que la presse le sache aussi, mais la communication, de concert avec l'office du tourisme et la société de développement sur l'avenir de la manifestation 31 juillet / 1^{er} août à Sierre suivra. Elle sera préparée pour, je l'espère, mi-janvier en concertant

tout le monde et en indiquant comment nous allons à Sierre l'année prochaine fêter le 1^{er} août. Ce que je puis déjà vous révéler, c'est que ça se passera sur deux jours, le 31 juillet et le 1^{er} août, ici au centre-ville, un peu à l'image d'un Couleur Pavé développé au goût fête nationale. Plus de détails dès que nous aurons mis tout cela au point, mais la communication, de concert avec la société de développement, suit. Je cède volontiers la parole à Juventa.

Juventa ZENGAFFINEN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, chers-ères collègues. Pour répondre à la question de M. CALDELARI concernant les parcs sauvages, j'aimerais vous dire ceci. Effectivement le parcage et les amendes d'ordre qui en découlent, c'est un sujet très sensible, soit on fait trop, soit on ne fait pas assez. Effectivement, c'est un sujet qui interpelle. Alors pour vous dire ceci : les planifications pour les contrôles de parcage et pour les contractuels sont fait au préalable pour 15 jours et couvrent tous les quartiers de la ville de Sierre. Alors il n'y a pas de quartiers qui sont plus contrôlés que d'autres, mais la planification tient compte de tous les quartiers sur le territoire de la commune et aussi sur les territoires des communes partenaires. Maintenant en ce qui concerne le stationnement du dimanche matin pendant les offices religieux, je peux vous dire ceci : le 28.11.2013, le curé ZUBER a été sensibilisé par la police municipale à cette problématique suite à un contrôle répressif des stationnements dont les amendes ont été maintenues. Il a été décidé qu'il fasse un rappel aux paroissiens pendant l'office que le stationnement sur les trottoirs reste interdit. De plus, il va nous aviser des horaires dominicaux des événements particuliers de fin d'année et des manifestations importantes, afin que nous puissions accorder une certaine tolérance. Pour ce qui est du stationnement pendant le temps de midi à proximité du ou des établissements publics : ce stationnement répressif est effectué en relation avec les nombreuses plaintes du voisinage et les stationnements anarchiques nombreux, dangereux, gênants avec obstruction totale du passage piétons ou du trottoir. Cette situation à proximité du ou des établissements publics ne souffre d'aucune tolérance de la part de la police municipale, alors qu'à peu de distance à pied on trouve des places de parc libres. Pour rappel, une police municipale ne peut pas être répressive à outrance, effectivement, mais doit aussi travailler avec un certain bon sens ; mais je pense que c'est respecté dans ce cas-là. Alors si vous avez encore des questions, je suis à votre disposition, sinon je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme ZENGAFFINEN. D'autres interventions ? M. François GENOUD.

François GENOUD

Si ça n'a pas l'air d'être le cas et que pour ce soir les questions sont terminées, j'aimerais saisir l'occasion, et, au nom du CM, Mesdames et Messieurs, vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, à vous, à vos proches ainsi qu'à la population au service de laquelle nous travaillons tous. Que l'année 2014 soit prospère et fructueuse, remplie de bonnes surprises et bonne fin de soirée à vous tous. Merci. (*Applaudissements*).

Raymonde PONT THUILLARD

Merci. Juste encore une communication, je vous prie de prendre bonne note de **la prochaine séance du CG le mercredi 26 février 2014**. Au nom du bureau, je vous remercie de votre participation et je vous souhaite une excellente fin de soirée ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année. Merci beaucoup.

Fin de la séance : 21h45.

Conseil général de Sierre

La présidente :

La secrétaire :

Raymonde PONT THUILLARD



Marie-José DE PREUX



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
AdG	:	alliance de gauche
Cogest	:	commission de gestion
CDD	:	commission du développement durable
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme